

« POUR LES AVEUGLES  
PAR LES AVEUGLES »

*BULLETIN MENSUEL*  
de  
**L'UNION DES AVEUGLES  
DE GUERRE**

*Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921*

et

**Journal des Soldats Blessés  
aux Yeux**

SOMMAIRE

Gaz lacrymogènes et glaucome. — Notre Assemblée Générale. — Révision des Pensions. — Notre Maison. — Maison de repos de Bouleville. — Loterie Nationale. — Le Directeur des Amis des Soldats Aveugles victime d'un accident. — Légion d'Honneur. — Chiens guides. — Pour le Monument National aux infirmières françaises tuées à l'ennemi. — Bibliographie : Adjonction au catalogue d'octobre 1926 et au Supplément de Mai 1934. — Le Livre de l'Aveugle. — Tribune Libre : Lettre du camarade Roubaud.

**Chronique de l'U. A. G.**

Caisse Fraternelle. — Entre Nous — Cotisations pour l'année 1936. — Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> Février 1936. — Comptes-rendus des Assemblées annuelles : de la Régionale du Nord le 15 Mars 1936 ; de la Section des Bouches-du-Rhône le dimanche 22 mars 1936 ; de la Section du Gers et des Hautes-Pyrénées le 22 mars 1936 ; de la Régionale de Lyon le 22 mars 1936 ; de la Régionale de Bordeaux le 29 Mars 1936 ; de la Départementale de la Haute-Garonne le 29 Mars 1936 ; de la Départementale du Maine et Loire le 29 Mars 1936 ; de la Section de la Seine-Inférieure, 29 Mars 1936 ; du Comité d'Administration de la Section du Finistère, le 12 Mars 1936. — Avis divers. — Listes de donateurs.

*Administration :*

Siège de l'U. A. G., 25 rue Ballu, PARIS (9<sup>e</sup>)  
Téléph. : TRINITÉ 85-83 — Chèque Postal : 160-31

208  
606

**Président d'Honneur  
de l'Union des Aveugles de Guerre**

M. Albert LEBRUN, président de la République

**Comité de Patronage**

- |  |  |
|--|--|
| † M. Brioux, de l'Académie Française, <i>Président honoraire</i> ; | Miss Grace Harper;   |
| † M. Barthou, <i>ancien Président du Conseil</i> ;                 | Miss Winifred Holt;  |
| M. le colonel Fabry, <i>Député, ancien Ministre</i> ;              | Mme Léopold Kahn;  |
| † M. le général Balfourier;  | M. Krug;   |
| M. Brisac, <i>Préfet</i> ;   | M. Lugol, <i>ancien Sénateur</i> ;   |
| M. J. Ridgely-Carter;  | Mme la maréchale Maunoury;   |
| M. Paul de Cassagnac, <i>ancien Député</i> ;                       | M. Samuel Milbank;   |
| M. Maurice Donnay, de l'Académie française;                        | M. Meyer, <i>Conseiller d'Etat</i> ;   |
| M. Duco, <i>Médecin-Inspecteur</i> ;                               | M. Henry Paté, <i>Député</i> ;   |
| M. Fribourg, <i>Député</i> ;                                       | M <sup>e</sup> Henri-Robert, de l'Académie française, <i>ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats</i> ; |
| Miss Alice Getty;  | M. le général Sainte-Claire-Deville;   |
| M. Justin Godart, <i>ancien Ministre</i> ;                         | † M. Vallery-Radot;  |

## GAZ LACRYMOGÈNES & GLAUCOME

Notre camarade Quidor nous adresse une très intéressante note sur les gaz lacrymogènes et le glaucome.

Nous la publions avec plaisir en souhaitant qu'elle puisse aider à étayer les cas soutenus par certains de nos camarades.

« En 1915, les Allemands utilisèrent contre nous les gaz lacrymogènes dont l'élément essentiel était le bromure de benzyl. Les résultats ne répondirent pas à leurs espérances; comme dans les expériences qui précédèrent leur emploi, les animaux seuls furent victimes des gaz.

« Les chevreuils de l'Argonne, rendus aveugles par ces gaz et incapables de fuir, furent capturés et donnés aux cuisines, mais l'homme se défendit mieux. Ces gaz, lourds et suffocants, déterminèrent une émission de larmes aussi violente qu'abondante. Cette crise laissait un engourdissement cérébral qui ne disparaissait que lentement, mais l'homme restait à son poste. Il passait parfois à l'ambulance pour en revenir avec des lunettes biconcaves, les phénomènes congestifs provoqués par les gaz avaient donc déterminé chez lui une myopie plus ou moins accentuée, le gazé ne laissait d'ailleurs aucune trace de son passage à l'Ambulance. Or, ces phénomènes congestifs ne sont pas en rapport avec ceux qui caractérisent le glaucome; si l'action des gaz est brutale et violente, celle du glaucome est lente et perfide, mais leurs effets sont identiques. Ignorant les dangers qui les menacent, le gazé et le malade constatent un affaiblissement progressif de leurs facultés visuelles, et quand ils consultent un spécialiste, il est trop tard. L'augmentation de la pression intra-oculaire a désorganisé les éléments rétiens, la vision centrale disparaît, puis, lentement, la cécité devient complète; mais il faut reconnaître que jusqu'ici nous n'avons aucune preuve pouvant établir une relation de cause à effet entre l'action des gaz lacrymogènes et le glaucome. »

« Expérimenter sur des animaux est inutile, puisque l'homme et l'animal soumis à l'action des mêmes gaz réagissent d'une façon différente. Nous ne pouvons d'ailleurs expérimenter sur l'homme, il faut donc recourir ici à la méthode propre aux sciences biologiques qu'elles appliquent à la recherche de la vérité. C'est ainsi que les

« sciences biologiques dans la recherche de la vérité s'en approchent,  
« s'en éloignent pour s'en rapprocher de nouveau, mais sans jamais  
« pouvoir l'atteindre.

« Il sera donc bien difficile d'établir une relation de cause à effet  
« entre les gaz et le glaucome par une méthode incomplète basée  
« exclusivement sur l'observation. Encore faut-il noter que les tares  
« d'origine alcoolique, tuberculeuse ou syphilitique sont considérées  
« comme l'une des causes les plus fréquentes du glaucome.

« Mais que le gazé présente ou non l'une de ces tares, il n'est  
« pas certain que sans l'action des gaz lacrymogènes, le glaucome se  
« fut déclaré. L'origine du glaucome est d'ailleurs encore à l'étude.  
« Le congrès ophtalmologique de La Haye n'a-t-il pas attribué à cer-  
« taines substances toxiques l'origine de certains glaucomes ? Peut-être  
« dans un avenir plus ou moins prochain, un nouveau Congrès recon-  
« naîtra-t-il que les gaz lacrymogènes (bromure de benzyl) peuvent  
« être rangés dans ces substances toxiques. Bien qu'un seul fait ne  
« permette pas d'établir un principe, comme nous l'a écrit le regretté  
« Docteur Morax, il mérite toute notre attention quand il présente les  
« caractères d'une véritable expérience.

« Un jeune soldat de la classe 1918 est en traitement dans un  
« hôpital militaire, une barre fixe s'est rompue et dans sa chute le soldat  
« se brise la cheville. Gardé à l'hôpital pendant sa convalescence, il  
« pénètre avec quelques camarades dans un bâtiment réservé où les  
« jeunes recrues sont initiées au maniement des masques. Nos jeunes  
« gens qui ont échappé à toute surveillance, munis de masques, péné-  
« trent dans la salle des gaz, mais celui de notre estropié ne protège  
« que l'un des yeux, étant mal placé.

« Seize ans après, un jeune médecin, élève du Docteur Cantonnet,  
« constate que l'œil gazé, toujours larmoyant d'après notre blessé,  
« présente un enfoncement de la papille deux fois plus profond que  
« celui présenté par la papille de l'autre œil.

« Notre docteur conclut qu'il se trouve en présence d'un glaucome  
« ancien, arrêté dans son développement. Ce fait n'est qu'un indice  
« d'une relation possible entre l'action des gaz et le glaucome consé-  
« cutif à leur action, mais la possibilité de cette relation de cause à effet  
« a été admise par le tribunal suprême des pensions dans quelques cas

« particuliers. C'est ainsi que quelques-uns de nos camarades ont vu  
« rétablir une pension qui leur avait été retirée.

« Biologistes et praticiens peuvent donc admettre, en toute con-  
« science, l'opinion qu'exprime un maître, M. le Professeur Gabriel  
« Bertrand, quand il nous écrit : je ne pense pas que les gaz lacry-  
« mogènes puissent déterminer la cécité. Il peut cependant en être ainsi  
« dans des conditions exceptionnelles.

« A. QUIDOR. »

Notre camarade a eu, à plusieurs reprises, à s'occuper des phéno-  
mènes visuels. C'est ainsi qu'il a publié : 1° Stéréoscopie et phéno-  
mènes visuels (Annales oculistiques 1909) ; 2° Vision binoculaire (An-  
nales de physique et chimie, mars 1910) ; 3° Une nouvelle théorie  
des perceptions visuelles (Annales de physiologie, 1926). Cette théorie  
a été résumée par la *Revue Rose*, octobre 1926. Résumée et précisée  
dans les Annales oculistiques 1930.

## NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous avons donné dans notre dernier Bulletin des renseignements  
sur les diverses réunions de notre Assemblée générale, que nous répé-  
tons ici :

Jeudi 21 mai, 14 h. 30, 25, rue Ballu, Commission des Services  
Intérieurs et de Propagande.

Samedi 23 mai, 49, rue Blanche, à 9 h. 15, Commission des  
Pensions, ensuite Commission des Questions diverses.

Samedi après-midi, 49, rue Blanche, à 14 h. 15, Commission de  
la Maison des Aveugles de Guerre, Commission d'Action Sociale  
et Commission du Budget.

Le dimanche 24 mai, nous aurions voulu avoir la satisfaction de  
tenir notre Assemblée Générale dans notre salle de la rue Blanche, ce  
qui, croyons-nous, peut être possible en temps ordinaire, mais cette  
année, vu l'occasion exceptionnelle de l'inauguration de cette Maison,  
qui aura lieu en même temps que notre Assemblée Générale, le nom-  
bre de nos camarades présents nous obligera à tenir encore une fois  
notre Assemblée plénière dans une salle plus grande et c'est pourquoi

nous avons fixé, pour la dernière fois nous l'espérons, le lieu de notre Assemblée dans la Salle des Fêtes des Mutilés, 7, rue des Minimes, le 24 mai à 9 h. 15. Ensuite, comme de coutume, nous nous réunirons en un banquet qui aura lieu vraisemblablement au Palais d'Orsay où les salles spacieuses nous permettront de recevoir tous nos camarades.

Nous donnerons dans notre lettre de convocation, confirmation de ce choix, ainsi que le prix de la participation au banquet et la composition du menu.

*Avis important.* — Dès réception de tous les renseignements relatifs à l'Assemblée générale, nous prions instamment nos camarades : 1° de bien vouloir nous informer le plus tôt possible, au cas où ils désireraient assister au banquet, du nombre de places qu'ils veulent réserver, en nous indiquant également s'ils veulent être placés à côté d'autres camarades qu'ils connaissent particulièrement, afin que ces places soient retenues. Ils devront faire part de ce désir au Président du Comité d'Action ;

2° Nous demandons à nos camarades de ne pas attendre la date du 20 mai pour retourner leur bulletin de vote et leurs pouvoirs s'ils n'assistent pas à l'Assemblée. Vu l'importance des deux manifestations qui ont lieu cette année, il est indispensable pour que le dépouillement du vote puisse se faire d'une façon pratique que les bulletins soient arrivés, comme le stipule l'art. 12 de notre règlement intérieur, quatre jours avant l'Assemblée.

La réception des candidatures pour le renouvellement partiel du Conseil d'Administration ayant été close le 15 mars dernier, les noms des candidats ont été tirés au sort pour préparer le bulletin de vote, qui sera ainsi établi :

Vernet (Gabriel), Audibert (Augustin), Eiselé (Jean), Fauvel (Albert), Grillet (Louis), Bois (Paul), Bardoux (Robert), Chanudet (Léon), Marcq (Arthur), Mulsant (François), Billoud (Louis), Lauté (Robert), Muller (Georges), Derunder (Paul), Brébion (Fernand), Noireaux (Victor), Guillam (Edmond), Finet (Louis), Bertrand (Fernand).

## REVISION DES PENSIONS

Un décret paru au *Journal Officiel* du 3 avril comporte des instructions relatives à l'organisation de la Commission Supérieure de revision des pensions.

Nous rappelons à nos camarades l'article 16 du décret du 8 août 1935 sur la révision qui dit que les décisions ministérielles portant suppression ou réduction de pension sont susceptibles d'appel devant la Commission supérieure de révision des pensions.

L'intéressé doit, à peine de déchéance, saisir ladite Commission dans le délai de deux mois à dater du jour où il a reçu la notification de la décision ministérielle prononçant la suppression ou la réduction de sa pension.

La nouvelle instruction du 3 avril a pour objet de déterminer les règles qui seront appliquées par les différents services appelés à intervenir dans la question, notamment en ce qui concerne la communication des dossiers aux requérants ayant introduit un pourvoi devant la Commission supérieure de révision.

Donc, nos camarades pourront prendre connaissance de leur dossier, mais nous leur faisons remarquer que seuls eux-mêmes ou un avocat ou un membre de leur famille pourront avoir communication de ce dossier.

Nous donnons ci-après les parties essentielles de la nouvelle instruction :

### COMMUNICATION DES DOSSIERS AUX INTÉRESSÉS

Celui qui se pourvoit contre les décisions visées à l'article 5 du décret du 2 décembre 1935 a le droit, en vue d'établir son mémoire en défense, de demander la communication de son dossier de pension.

Cette communication est faite dans les conditions ci-après :

#### 1. — *En ce qui concerne le lieu de la communication*

a) Pour les requérants résidant en France ou en Algérie, à leur choix : à l'intendance des pensions de la Seine, 10, quai de la Rapée, Paris (12°), ou à l'intendance des pensions du chef-lieu du département dont relève le domicile des intéressés ;

b) Pour les requérants résidant à l'étranger, à l'intendance des pensions de la Seine ;

c) Pour les requérants résidant aux colonies, dans les pays de protectorat ou dans les territoires sous mandat, à l'intendance chargée du service des pensions dans le territoire où ils résident ou à défaut, au service du secrétaire général ou du fonctionnaire qui tient lieu d'intendant des pensions.

II. — *En ce qui concerne les personnes susceptibles d'obtenir la Communication du dossier.*

a) Requéran lui-même ou, en cas de minorité, d'interdiction ou d'internement, représentant légal justifiant de sa qualité ;

b) Avocat régulièrement inscrit (ou admis au stage) à un barreau ;

c) Avoué exerçant dans le département du requérant ;

d) Parent ou allié au degré successible, dûment mandaté à cet effet (pouvoir établi sur papier non timbré dispensé de la formalité d'enregistrement, avec signature légalisée) et justifiant de sa parenté.

III. — *En ce qui concerne le délai de communication.*

Un mois à compter du lendemain du jour où le requérant a été avisé par l'intendant des pensions compétent que son dossier est à sa disposition ou à celle de son représentant qualifié, le requérant qui veut obtenir la communication de son dossier doit le spécifier expressément dans son pourvoi adressé à la commission supérieure de révision en indiquant à quelle intendance il désire que ce dossier soit transmis. Le mémoire en défense doit être produit à l'intendant des pensions dans le délai d'un mois suivant l'expiration du délai de communication du dossier fixé lui-même à un mois. Ultérieurement, le requérant recevra communication des observations présentées par le ministre des Pensions sur son pourvoi et pourra, s'il le juge à propos, présenter un mémoire en réplique. Dans ce cas, ce document devra être adressé au Secrétaire de la Commission par pli recommandé avec accusé de réception, dans le délai d'un mois suivant la réception des observations du ministre des Pensions.

D. — *ROLE DES INTENDANTS.*

a) *Vérification de la recevabilité du pourvoi en la forme.*

La confrontation de la date d'arrivée du pourvoi à la Commission supérieure de révision et de la date de l'accusé de réception de la décision attaquée, permet de déterminer si le pourvoi a été introduit dans le délai légal. Si ledit pourvoi n'a pas été introduit dans le délai légal, une copie certifiée conforme de l'accusé de réception est annexée au pourvoi de l'intéressé.

b) *Avis à adresser aux intéressés.*

Après vérification prévue au paragraphe a) qui précède, l'intendant avisera l'intéressé qu'il peut consulter son dossier.

La lettre d'envoi précisera d'autre part :

1° La date à laquelle le dossier pourra être communiqué et le délai pendant lequel cette communication pourra être faite ;

2° Les conditions de communication du dossier (lieu et heures) ;

3° Le délai dans lequel le mémoire en défense devra être adressé à l'intendant des pensions (compte tenu des délais de distance) ;

4° Les pièces justificatives que devront produire les intéressés ou leurs défenseurs pour obtenir communication du dossier :

I. — pièce d'identité comportant une photographie pour l'intéressé.

II. — Carte d'identité pour l'avocat ou l'avoué sans aucun pouvoir spécial.

III. — Carte d'identité, pièces de parenté, pouvoir dûment établi pour les parents ou alliés au degré successible.

c) *Communication des dossiers.*

Les dossiers seront communiqués aux intéressés ou à leurs représentants qualifiés dans les conditions de lieu et de temps (au minimum deux heures par jour), que les intendants arrêteront, compte tenu des circonstances locales et de l'aménagement des locaux dont ils disposent.

Les intéressés ou leurs représentants qualifiés pourront prendre copie des pièces du dossier, mais, *en aucun cas*, une pièce ne devra être distraite du dossier ou y être ajoutée. Les pièces nouvelles que les intéressés estimeraient devoir produire doivent être annexées au mémoire en défense.

L'intendant en délivrera immédiatement un récépissé.

d) *Retour des dossiers.*

Dès réception du mémoire en défense ou si l'intéressé n'a pas produit ce document, huit jours après l'expiration du délai prévu pour sa production, l'intendant transmet tout le dossier de l'affaire (pouvoi dûment complété, le cas échéant, comme il est prévu au paragraphe a) qui précède, dossier de pension, mémoire en défense et pièces nouvelles) à la direction du contentieux (bureau du contentieux, section des revisions) par bordereau établi en quatre exemplaires dont un est adressé au bureau qualifié de la direction de la liquidation, un au secrétariat général de la Commission supérieure de revision et le dernier est conservé au dossier financier de l'intéressé.

E. — ROLE DE LA DIRECTION DU CONTENTIEUX.

La Direction du Contentieux, en possession du recours, du mémoire en défense et du dossier de pension, procède à l'étude du recours, formule, au nom du ministre, les observations utiles et adresse le tout, dans le délai d'un mois à dater de la réception du dossier, au Secrétariat de la Commission supérieure de revision.

Elle adresse, en même temps, directement à l'intéressé, une copie des observations présentées sur le pouvoi introduit par ce dernier.

Il appartient à celui-ci d'établir, s'il l'estime utile, un mémoire en réplique qu'il transmet directement au Secrétariat de la Commission supérieure de revision.

NOTA. — Il appartient à la Commission supérieure de revision d'apprécier si le mémoire en réplique doit ou non être transmis au Ministère des Pensions. Dans l'affirmative, la transmission est effectuée directement à la Direction du contentieux qui le retourne directement à la Commission précitée.

MESURES TRANSITOIRES.

Les pourvois actuellement reçus par la Commission supérieure de revision et n'ayant pas donné lieu à décision seront transmis suivant les règles antérieures à la présente instruction.

Au cas où le requérant, désirant fournir des renseignements complémentaires au vu de son dossier, en demanderait la communication,

le dossier de recours et le dossier de pension seront transmis directement par le Secrétariat de la Commission supérieure de revision à l'intendant des pensions que l'intéressé aura désigné et l'envoi du dossier sera également effectué directement par l'intendant des pensions au Secrétariat de la Commission.

2<sup>e</sup> PARTIE

*Exécution des décisions de la Commission supérieure de revision.*

A. — COMMUNICATION DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION.

Dès que la Commission aura statué, le Secrétariat adressera :

- a) A l'intéressé, un exemplaire de la décision, sous pli recommandé avec accusé de réception ;
- b) A la direction de la liquidation des pensions, trois exemplaires de cette décision certifiés conformes à l'original ;
- c) A la Direction du contentieux, un exemplaire de cette même décision ;
- d) A la Commission consultative médicale, un exemplaire de cette décision.

.....

**NOTRE MAISON**

Notre Maison est enfin terminée. L'ameublement, presque au complet, est en place ; seuls quelques accessoires commandés seront livrés incessamment. Le retard apporté était dû surtout à la décoration de la grande salle qu'il s'agissait de faire sobre, mais qui cependant doit rehausser l'endroit où nous nous réunirons et où nous pourrions recevoir dignement nos invités.

La principale décoration de cette pièce sera constituée par une magnifique tapisserie des Gobelins que le Ministère des Beaux-Arts veut bien placer chez nous ; nous ne manquons pas de remercier ici M. Huysman, directeur des Beaux-Arts, qui a bien voulu, exceptionnellement pour notre Association, contribuer à la décoration de notre salle. Cette tapisserie est un Gobelin du XVIII<sup>e</sup> siècle qui représente le Triomphe de Marc Antoine. On conçoit que, ensuite, le décorateur se soit borné à

rester dans un ton sobre, cette pièce de musée étant suffisante à orner notre grande salle.

Nous recevons dans les chambres de la rue Blanche nos camarades qui seront de passage à Paris et, dès maintenant, nous enregistrons leurs demandes. S'il y a affluence, il sera tenu compte des séjours passés dans nos différents centres.

### La Maison de repos de Bouleville

Nous avons publié, dans notre dernier Bulletin, l'annonce de l'ouverture, pour la saison 1936, de l'établissement de Bouleville.

A la place de l'ancienne maison léguée par Mme Marthe Brandès, s'élèvent des constructions neuves établies spécialement pour les aveugles. Il y aura un bâtiment central qui comportera, au rez-de-chaussée, une grande salle à manger et des chambres à l'étage; puis, à côté des petits pavillons, établis sur le modèle de Franceville, où nos camarades pourront, s'ils le préfèrent, prendre leurs repas en famille dans leur salle à manger, ayant la faculté d'aller chercher, avec des paniers mis à leur disposition, leurs repas qui leur seraient délivrés à l'office.

Les prix de pension restent les mêmes, soit 15 francs par personne, demi-tarif pour les enfants au-dessous de dix ans.

Bouleville est un centre de véritable repos passé dans un joli parc avec jardin d'enfant. Cette formule nouvelle permet aux femmes de nos camarades d'éviter, pour un mois, le souci de la cuisine et, par suite, les déplacements nécessités pour faire le marché. Elles peuvent donc se reposer et faire profiter nos camarades de leur présence pour faire des promenades, lectures, etc.

Prière d'adresser les demandes à l'U.A.G. qui les transmettra immédiatement à l'Office National.

### LOTERIE NATIONALE

Les dixièmes de billets de la Loterie Nationale que l'Union des Aveugles de Guerre a émis ont été particulièrement bien accueillis dans le public et le contingent qui nous a été attribué pour la troisième tranche fut rapidement placé. Nous avons donc fait nos preuves comme

émetteurs de dixièmes et la quantité déjà bien plus grande que nous avons presque toute placée pour la quatrième tranche devra être augmentée pour les suivantes.

Nos camarades peuvent, s'ils en ont le loisir, se faire les placiers de nos dixièmes; ils y trouveront là un avantage d'autant plus intéressant qu'ils seront bien placés ou pourront déployer leur activité dans ce sens. Nos services qui ont le contrôle des billets ne peuvent, on le comprendra, s'occuper de la répartition des dixièmes, et c'est pourquoi ils devront s'adresser au service de la Loterie de l'Union des Aveugles de Guerre, 3, rue Meyerbeer, à Paris, où les renseignements leur seront donnés pour les conditions qui leur seront faites, en vue du placement des dixièmes.

### Le Directeur des Amis des Soldats Aveugles victime d'un accident

Nous avons appris avec peine que le colonel Jamet, directeur de la Société « Les Amis des Soldats Aveugles », avait été renversé, le mois dernier, par une automobile, alors qu'il traversait une rue de Paris.

Dans le choc le colonel Jamet eut une jambe fracturée en deux endroits et reçut, de plus, de nombreuses contusions. La réduction des fractures a été bien opérée, et nous avons eu ces jours-ci de meilleures nouvelles du blessé.

Tous nos camarades, qui ont toujours reçu le plus aimable accueil de la part du colonel Jamet, se joignent à nous pour lui exprimer nos vœux de prompt rétablissement.

### LÉGION D'HONNEUR

Au *Journal Officiel* du 17 mars, publiant le décret du 2 mars 1936, sont promus :

*Au grade d'officier dans l'Ordre de la Légion d'honneur :*

BOURCELLIER (Fernand, Lucien), ancien soldat au 114<sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs alpins.

DEBARNOT (Paul), ancien soldat du 210<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie.

MALGOIRE (Pierre, Albert), ancien maître pointeur du 18<sup>e</sup> Régiment d'Artillerie de campagne.

ROSSO (Honoré), ancien soldat du 3<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie.

Au *Journal Officiel* du 17 mars, publiant le décret du 29 février 1936, sont promus :

*Au grade d'officier :*

BOUCHET (Guillaume), ancien soldat au 1<sup>er</sup> Régiment d'Infanterie.

CAYREL (Joseph), ancien soldat du 288<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie.

CHAULLIER (Clovis, Romuald), ancien sergent-major du 55<sup>e</sup> Rég. d'Infanterie.

DURANT (Jean, Eméric), ancien soldat du 278<sup>e</sup> Rég. d'Infanterie.

FABRE (Irénée, Justin), ancien soldat du 107<sup>e</sup> Bataillon de Chasseurs à pied.

FERRARI (Louis, Jean, Marie), ancien soldat du 173<sup>e</sup> Rég. d'Infant.

HEDOUIN (Paul), ancien soldat du 6<sup>e</sup> Rég. d'Artillerie à pied.

MAURY (Gaston, Aimé, Bernard), ancien soldat du 20<sup>e</sup> Rég. d'Infant.

SUQUET (Henri, Louis, Raphaël), ancien caporal du 59<sup>e</sup> Rég. d'Inf.

Au *Journal Officiel* du 18 mars, publiant le décret du 29 février 1936, est promu :

*Au grade de chevalier* (pour prendre rang du 6 mai 1935) :

LANDAIS (Joseph, Marie), ancien soldat du 329<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie.

*Au grade de chevalier* (pour prendre rang du 29 août 1930) :

GOBILLARD (Emile, Henri), ancien soldat du 154<sup>e</sup> Rég. d'Infanterie.

Est promu au *grade de chevalier* dans l'Ordre de la Légion d'honneur (pour prendre rang du 24 juillet 1934) :

COURTY (Gilbert, Roger), matelot, 1<sup>er</sup> Dépôt des Equipages de la Flotte.

## CHIENS-GUIDES

Nous publions ci-après la note de notre camarade Chanudet nous informant qu'il a créé une Ecole de chiens-guides.

Le Bureau félicite vivement le camarade Chanudet de sa courageuse initiative et en lui adressant tous ses plus sympathiques encouragements, espère qu'il obtiendra un plein succès dans la voie qu'il poursuit avec ténacité.

Une Ecole de dressage de chiens-guides est ouverte en France. Elle a pour but de faire acquérir, dans la plus large mesure possible, la liberté physique extérieure possible aux aveugles. Son siège est à Nogent-sur-Vernisson et son principal secteur d'exercices est la ville de Montargis, sise à proximité.

La direction technique en est confiée à M. Sparenberg, dresseur spécialisé et expert sortant de l'Ecole Internationale de Dressage de chiens-guides de Gilamont-Vevey (Suisse), maintenant définitivement fermée. Les principes de cette Ecole sont ceux de l'Ecole de Gilamont-Vevey. Un premier stage d'ensemble de quatre aveugles aura lieu fin mai prochain. Les camarades qui désireraient s'y faire inscrire sont priés de bien vouloir s'adresser à Léon Chanudet, Aveugle de Guerre, rue Saint-Martin, à Nogent-sur-Vernisson (Loiret).

## Pour le monument national aux infirmières françaises tuées à l'ennemi

Les Présidents de nombreuses Associations d'anciens combattants, aussi bien des Associations spécialisées que nous connaissons que des grandes Associations d'anciens combattants, telles que l'U.F., l'U.N.C., l'A.G.M.G., l'U.N.M.R., font partie du Comité d'Action pour l'érection du Monument National aux Infirmières Françaises tuées à l'ennemi

Nous publions la lettre que nous adresse la vice-présidente de ce Comité, en informant nos camarades qui désirent verser leur obole pour ce monument que nous recueillerons volontiers leurs envois pour les transmettre ensuite au Comité :

« Monsieur le Président,

« Vous avez bien voulu, et avec le plus grand empressement, accepter de faire partie du Comité d'Action du « Monument National aux Infirmières Françaises tuées à l'ennemi » pour y représenter l'Association des Aveugles de Guerre.

« Permettez-moi, aujourd'hui, de venir à nouveau solliciter votre précieux concours et vous demander, par l'intermédiaire de votre Bulletin, de bien vouloir faire appel à la générosité de la belle Association que vous présidez.

« La France est le pays où le culte du souvenir est le plus vivant et, depuis la fin de la guerre, de la plus grande ville au plus humble village, chaque Français eut à cœur de contribuer à élever une stèle à la mémoire des soldats morts pour la patrie.

« Les infirmières seules paraissent avoir été oubliées puisque, jusqu'à ce jour, aucun monument n'a été élevé à la mémoire de ces héroïnes françaises dont près de six cents sont « mortes pour la France », soit par bombardements, soit par maladies contagieuses contractées en service.

« Je n'ai certes pas la prétention de vous rappeler le rôle de l'infirmière pendant la guerre, toutes ont rempli leur tâche avec le même idéal : atténuer la souffrance humaine, arracher un blessé à la mort, guider ses premiers pas, maintenir bien haut le moral de ceux qu'elles appelaient « leurs chers poilus » et remplacer auprès d'eux une mère, une épouse, une sœur.

« De ce dévouement librement consenti et du plus bel esprit d'abnégation dont les infirmières ont fait preuve en donnant si généreusement leur vie, nous voudrions immortaliser le souvenir.

« En toute confiance, je viens donc, monsieur le Président, faire appel à la générosité des anciens combattants de votre Association et vous demander de prier vos camarades d'accomplir un geste de reconnaissance en mémoire de celles qui sont tombées victimes de leur devoir.

« Je suis certaine que tous ceux qui connaîtront notre « appel » voudront dire « présent » et — au besoin — faire volontiers le sacrifice d'une cigarette ou d'un apéritif pour participer, par une obole, si modeste soit elle, à cette œuvre du souvenir. Elle doit et sera réalisée grâce à la participation de tous, car trop d'anciens combattants, trop de familles doivent un tribut de reconnaissance aux nobles femmes qui se

sont dévouées pendant plus de quatre ans pour que notre appel ne soit pas immédiatement entendu par eux.

« Nous voulons croire qu'il ne laissera indifférent aucun Français et notre Comité d'Action est persuadé que, malgré la dureté des temps, le pays tout entier voudra contribuer à un dessein aussi conforme à ses traditions chevaleresques et à son culte de l'idéalisme.

« D'avance, je vous en exprime toute notre gratitude et vous prie de croire, monsieur le Président, à mes sentiments les plus distingués. »

## BIBLIOGRAPHIE

ADJONCTION AU CATALOGUE D'OCTOBRE 1926  
ET AU SUPPLÉMENT DE MAI 1934

Les ouvrages dont le nombre de volumes n'est pas indiqué ne sont pas encore au complet.

### ROMANS

- 479. — Andersen : *La Petite Fille aux Allumettes*. 1 vol.
- 480. — Andersen : *Les Souliers Rouges*. . . . . 1 vol.
- \*489. — Benoit (Pierre) : *Monsieur de la Ferté*. . . . . 6 vol. ab.
- \*482. — Béraud (Henri) : *Le Bois du Templier Pendu* 6 vol. ab.
- \*483. — Béraud (Henri) : *Les Lurons de Sabolas*. . . 6 vol. ab.
- \*484. — Béraud (Henri) : *Ciel de Suie*. . . . . 5 vol. ab.
- \*476. — Bromfield (L.) : *Vingt-Quatre Heures*. . . . 14 vol. ab.
- \*501. — Bronte (Emilie) : *Les Hauts de Hurle-Vent*. 15 vol. ab.
- \*491. — Chack (Paul) : *Hoang-Thann Pirate*. . . . . 7 vol. ab.
- \*500. — Charbonne (Jacques) : *Les Destinées Sentimentales* : I. *La femme de Jean Bernery* ; II. *Pauline* 11 vol. ab.
- \*496. — Croisset (Francis de) : *Nous avons fait un Beau Voyage* . . . . . 6 vol. ab.
- \*507. — Croisset (Francis de) : *La Dame de Malacca* 8 vol. ab.
- \*486. — Daudet (Alphonse) : *La Belle Nivernaise*. 3 vol. ab.
- \*502. — Dickens (Charles) : *Olivier Twist*. . . . . 14 vol. ab.
- 475. — Dombre (Ch.) : *Entre le Bœuf et l'Ane Gris* . . . . . 5 vol.

- \*495. — Dorgelès (Roland) : *La Caravane sans Chameaux* ..... 5 vol. ab.
- \*498. — Duhamel (Georges) : *Le Jardin des Bêtes Sauvages* ..... 5 vol. ab.
- \*497. — Duhamel (Georges) : *Vue de la Terre Promise* ..... 6 vol. ab.
- \*504. — Evein (H.) : *Gloire et Mouscaille* ..... 7 vol. ab.
- \*305. — Farrère (Claude) : *Trois Hommes* ..... 1 vol. ab.
478. — Girard (G.) : *L'Enterrement de Gaillard* .. 1 vol.
481. — Jacquet (James) : *La Voix de la Forêt* : ... 2 vol.
- \*503. — Kennedy (M.) : *La Nymphé au Cœur Fidèle* 11 vol. ab.
- \*488. — L'Hermite (Pierre) : *La Femme aux Yeux Ouverts* ..... 7 vol. ab.
- \*508. — Mauriac (François) : *Thérèse Duqueyroux* .. 4 vol. ab.
- \*492. — Montherland (H. de) : *Les Célibataires* : ... 8 vol. ab.
- \*505. — Morand (Paul) : *New-York* ..... vol. ab.
- \*477. — Nicolai (J.) : *Guardate* ..... 5 vol. ab.
- \*490. — Peisson (Ed.) : *Gens de Mer* ..... 7 vol. ab.
485. — Pitrois (Yv.) : *Veillées de Noël* ..... 3 vol.
- \*506. — Romains (Jules) : *Les Hommes de Bonne Volonté*, 7 tomes ..... 67 vol. ab.
- \*510. — Spencer (J.) : *Le Sifflement de la Mort* ... 5 vol. ab.
- \*509. — Tharaud (J. et J.) : *Cavaliers d'Allah* : ... 6 vol. ab.
- \*499. — Vercel (Roger) : *Capitaine Conan* ..... vol. ab.
493. — Verne (Jules) : *Les Enfants du Capitaine Grant* ..... vol.
494. — Verne (Jules) : *20.000 Lieues sous les Mers* .. vol.
- \*487. — Zweig (Stefan) : *La Confusion des Sentiments* ..... 3 vol. ab.

LITTERATURE

- \*1090. — Duboin (Jacques) : *La Grande Révolution qui vient* ..... 4 vol. ab.

- \*1093. — Duboin (Jacques) : *Kou l'Ahuri ou La Misère dans l'Abondance* ..... 3 vol. ab.
- \*1094. — Duboin (Jacques) : *Ce qu'on appelle « La Brise »* ..... 6 vol. ab.
- \*1081. — Ellick : *Pasteur* ..... 1 vol. ab.
- \*1086. — XXX, Général de la Reichswehr : *De Weimar au Chaos* ..... 7 vol. ab.
- \*1080. — Harry (Myriam) : *Les Derniers Harems* ... 6 vol. ab.
- \*1083. — Malherbe (H.) : *La Roque : Un chef, des actes, des idées* ..... 4 vol. ab.
- \*1084. — Marie de Russie (S.A.I.R. Grande-Duchesse) : *Education d'une Princesse* ..... 14 vol. ab.
- \*1079. — Maurois (André) : *Edouard VII et son temps* ..... 12 vol. ab.
- \*1092. — Maurois (André) : *Voltaire* ..... 3 vol. ab.
- \*1085. — Pourtalès (G. de) : *Louis II de Bavière ou Hamlet Roi* ..... 6 vol. ab.
1091. — Raynaud (P.) : *Le Général Boulanger et le Boulangisme* ..... 1 vol.
1087. — Reboux (Paul) : *Madame du Barry* ..... 4 vol.
- \*1089. — Romain (Jules) : *Le Couple France-Allemagne* ..... 3 vol. ab.
- \*1082. — Tardieu (André) : *L'Heure de la Décision* 7 vol. ab.
- \*1088. — Vallery-Radot : *Lamennais ou le Prêtre malgré lui* ..... vol. ab.

POESIES

1235. — Victor Hugo : *Morceaux choisis : Odes et Ballades, Orientales, Feuilles d'Automne* ..... vol.
1234. — *Poésies, XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup>, de Ronsard à Racine* 1 vol.

THEATRE

1436. — Corneille : *Le Cid* ..... 3 vol.
1486. — Courteline : *Théodore cherche des Allumettes* ..... 1 vol.

1485. — De Flers, de Caillavet et E. Arène : *Le Roi*, quatre actes..... 4 vol.

PHILOSOPHIE

\*2092. — Froidevaux (Alb.) : *Les Conquêtes de la Patience* ..... 3 vol. ab.

HISTOIRE

\*2284. — Aubry (O.) : *L'Aiglon Prisonnier*..... 3 vol. ab.  
2281. — Le Nôtre : *De la Prison à l'Echafaud*.... vol.  
\*2279. — Mouton (Léo) : *Un Demi-Roi : Le Duc d'Épernon* ..... 6 vol. ab.  
2282. — Saint-Amand (Imbert de) : *La dernière Année de Marie-Antoinette*..... 8 vol.  
\*2280. — Zweig (Stefan) : *Marie-Antoinette*..... 16 vol. ab.  
\*2283. — Zweig (Stefan) : *Joseph Fouché*..... 9 vol. ab.

GUERRE 1914-1918

\*2349. — Maxence Van der Meersch : *Invasion 1914*. vol. ab.

GEOGRAPHIE. — VOYAGES

\*2388. — Bottu (E.) : *Aperçus d'Afrique, Chasses Équatoriales sous les Tropiques*..... 4 vol. ab.  
\*2390. — Chadourne (Marc) : *Chine*..... 6 vol. ab.  
\*2387. — Chadourne (Louis) : *Terre de Chanaan*... 7 vol. ab.  
\*2391. — Chambrun (Général de) : *Brazza*..... 7 vol. ab.  
2389. — Schweitzer : *A l'Orée de la Forêt Vierge*. vol.

SCIENCES

\*2424. — Boll (Marcel) : *Qu'est-ce que le Hasard (Énergie, chaleur, vide, lumière, électricité, son, affinité)* ..... 10 vol. ab.

\*2423. — Chauvois (Dr.) : *La Machine Humaine enseignée par la Machine Automobile*..... 5 vol. ab.  
\*2665. — G. Lejeune : *Méthode de Dactylographie*. 2 vol. ab.  
2666. — Marchand : *Abrégé Sténographique*..... 1 vol.

POUR NOTRE BIBLIOTHÈQUE

Le « Livre de l'Aveugle », que nous remercions très vivement, vient de nous adresser les ouvrages suivants qui sont dès à présent en rayons :

- 1° *La Nuit de la Saint-Jean*, G. Duhamel. — IV, V, VI, VII (ouvrage au complet).
- 2° *L'Inquiétude Moderne*, W. d'Ormesson. — I, II, III (ouvrage complet).
- 3° *La Politique de l'Esprit devant le chaos actuel*, P. Valéry. — I (ouvrage complet).

## TRIBUNE LIBRE

Notre camarade Roubaud nous communique la lettre suivante qu'il nous demande d'insérer :

« Mes chers camarades,

« Il semble que, depuis quelque temps, la majorité des mutilés et anciens combattants désirent la création d'une caisse autonome des pensions. Dans leur esprit, en étant les gestionnaires, elle leur offrirait plus de sécurité ! Pour ma part, en ce qui concerne les Aveugles de Guerre, c'est là que m'apparaît le danger, car nous sommes une minorité et nous n'avons pas toujours eu à nous louer des rapports d'intérêt avec la majorité des victimes de la guerre, et, pour une fois, je suis d'accord avec M. le Ministre des Finances qui a déclaré que cette création n'apporterait aucune garantie nouvelle aux intéressés.

« Mais revenons aux faits : cette création serait motivée par la nécessité de soulager, dans l'état actuel des finances, les caisses de l'Etat et faire supporter par les générations à venir, c'est-à-dire par nos enfants, nos petits-enfants et nos arrière-petits-enfants, la lourde charge financière des pensions.

« Ceci est contraire à l'idéal que nous nous sommes faits, de ce que nos sacrifices donnent à nos enfants un meilleur avenir et leur laisser des dettes serait, à mon avis, diminuer le culte du souvenir et je craindrais que la flamme qui brille sous l'Arc de Triomphe ne soit pas rallumée tous les soirs après notre mort.

« D'autre part, d'après les statistiques du Gouvernement, en 1940, c'est-à-dire dans quatre ans, les charges seront diminuées rapidement par la mortalité qui nous guette, et l'on peut dire que, dans dix ou quinze ans, elles seront réduites de moitié ou des deux tiers.

« C'est ainsi que l'on pourrait arriver au même but, c'est-à-dire alléger les charges actuelles en émettant un emprunt à court terme, par exemple de quinze ans, qui serait amorti du fait de la mortalité rapide qui doit nous atteindre.

« On a prévu, pour alimenter la caisse autonome des pensions, certaines ressources, par exemple : versements en partie par l'Etat, pari mutuel, sweepstake, loterie, dons, etc. J'avoue que ce bloc ne me dit rien qui vaille et je crains que ces ressources et cette source en soient plutôt intermittentes !

« N'oublions pas aussi, mes chers camarades, que nos pensions sont divisées pour les grands invalides en deux parties bien distinctes : d'une part, nos pensions inscrites au grand livre de la Dette publique, qui en forme la plus petite partie, et d'autre part, en allocations qui en forment la plus grande. Que l'on ne me dise pas que cela n'a aucune importance, car, même par la création d'une caisse autonome, nos pensions et allocations ne seraient pas portées sur un même livret et alors il appert que l'on attache une certaine importance à cette distinction.

« Eh bien ! je vais vous dire en citant, et je m'en excuse, un fait personnel qui me paraît avoir un intérêt général. Avant la guerre, j'étais fonctionnaire des Manufactures de l'Etat. On nous garantissait une pension, après quarante années de service, des deux tiers de nos appointements et une pension proportionnelle après vingt ans de service ; or, en 1918, lorsque j'ai été mis à la retraite, ayant vingt-deux années de service, j'avais droit à une retraite d'un peu plus du tiers de mes appointements, mais on m'a supprimé cette pension parce que je ne pouvais cumuler avec ma pension de guerre, la pension civile à laquelle j'avais droit étant servie par la Caisse autonome des Manufactures de l'Etat, tandis que si j'avais été cantonnier, ou facteur, ou militaire, j'aurais pu cumuler, comme cela existe d'ailleurs actuellement.

« Or, nul ne peut prévoir l'avenir, et il m'apparaît que le rapprochement de la caisse autonome des Manufactures de l'Etat et celle des pensions de guerre que l'on veut instituer ont une singulière analogie.

« C'est pour cette raison que j'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations le vœu suivant : « Que l'idée de la création d'une caisse autonome des pensions soit écartée et que nos pensions et allocations continuent à être payées par les caisses de l'Etat et garanties par celui-ci. »

« A. ROUBAUD. »

# Chronique de l'U. A. G.

## Caisse Fraternelle

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 1<sup>er</sup> et le 31 mars, une somme de 34.207 francs, se répartissant comme suit :

Allocations naissances .....	600 francs
Allocations décès .....	13.000 —
Allocations Caisse Maladie.....	11.157 —
Allocations aux Aveugles anciens combattants ayant eu leur pension rejetée.....	9.450 —

Il y a lieu d'ajouter à ces 34.207 francs, une somme de 86.900 francs pour prêts maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner vingt-cinq demandes dont quatre n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

## ENTRE NOUS

### Naissances

Notre camarade Viel (Léopold), de Toussaint (Seine-Inférieure), nous fait part de la naissance de son septième enfant, Nicole, née le 17 mars 1936.

Nous adressons nos félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

### Mariages

Notre camarade Basile (Henri), de Thivars (Eure-et-Loir), nous fait part du mariage de son fils Gilbert, avec Mlle Eliane Sainsot, célébré le 28 décembre 1935.

Notre camarade Malavault, de Bazoches-de-Morvan (Nièvre), nous fait part du mariage de sa fille Lydie, avec M. Pierre Grandclément, célébré le 15 avril 1936.

Notre camarade Deville, de Villeréal (Lot-et-Garonne), nous fait part du mariage de sa fille Rachel, avec M. Joseph-Gabriel Auzeral, célébré le 15 avril 1936.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux..

### Décès

Nous apprenons le décès :

De notre camarade Vergnaud, de Saint-Junien (Haute-Vienne), décédé le 3 février 1936, à l'âge de soixante-deux ans.

Né le 11 avril 1874, soldat au 90<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie, notre camarade fut blessé, le 2 décembre 1914, à Ypres. Réformé à 100 %, article 10, pour cécité, notre camarade laisse une veuve et trois enfants.

De la mère de notre camarade Vichet (Marius), de Nice (Alpes-Maritimes), décédée le 25 février 1936, dans sa soixante-dixième année.

De la belle-mère de notre camarade Lauro (Thomas), de Pointe-Pescade (Algérie), décédée le 5 février 1936.

La naissance et le décès du fils de notre camarade Le Dain (Joseph), de Langonnet (Morbihan), le 10 mars 1936.

De la femme de notre camarade Barbier, de Liévin (Pas-de-Calais), décédée le 6 mars 1936.

Du gendre de notre camarade Roi (Joseph), du Lude (Sarthe), tué accidentellement le 7 mars 1936, à l'âge de vingt et un ans.

Du beau-père de notre camarade Flandias, de Domaize (Puy-de-Dôme), décédé le 17 mars 1936, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

De la mère de notre camarade Viel (Léopold), de Toussaint (Seine-Inférieure), décédée le 18 mars 1936, à l'âge de soixante ans.

Du père de notre camarade Paul Lemaire, de Paris, décédé à l'âge de soixante ans.

De la femme de notre camarade Darnis, de Betaille (Lot), décédée le 12 mars, à l'âge de cinquante et un ans.

De la mère de notre camarade Peil (Nicolas), de Longeville (Moselle), décédée le 24 mars 1936, à l'âge de soixante-quinze ans.

De la mère de notre camarade Cornet, de Paris, décédée le 1<sup>er</sup> avril 1936, dans sa quatre-vingt et unième année.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

### Cotisations Volontaires

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui ont tenu à effectuer un nouveau versement :

Clavier, 10 fr. — Anson, 5 fr. — Masson (F.), 5 fr. — Cado, 10 fr. — Soubié, 5 fr. — Samuel, 5 fr. — Laurent (E.), 10 fr. — Plecquin, 10 fr. — Frère, 20 fr. — Feutré, 20 fr. — Campardon, 10 fr. — Rochiccioli, 5 fr. — Olivet, 10 fr. — Raphel, 5 fr. — Fournier (V.), 5 fr. — Hennequin, 10 fr. — Abba, 10 fr. — Dupuy (P.), 10 fr. — Gobillard, 10 fr. — Aubert (S.), 10 fr. — Prevost (G.), 10 fr. — Vuotto, 10 fr. — Chavastelon, 5 fr. — Carpentier, 5 fr. — Castel (F.), 5 fr. — Dolmière, 10 fr. — Barbier (G.), 5 fr. — Remond, 15 fr.

### Cotisations pour l'Année 1936

Suscillon, Anson, Clavier, Petrucci, Arnaud, Veillet, Gerbelli, Feuilleul, Roche (A.), Gauthier (A.), Tissier, Cagneul, Julie, Le Bourlout, Ouillet, Goffinon, Gicquel, Moteau, Masson (F.), Rolando, Dubs, Spinetta, Duquenne, Cabrillac, Millereau, Jamet, Delauney (H.), Le Teuff, Devillers, Martin (E.), Lecomte (G.), Peigné, Viguier, Moulin (E.), Guizard, Philibert, Lorrain, Vergnaud, Léger (L.), Pisson, Chabert, Gautier (P.), Huot, Burgard, Julio, Bequart, Chauvel, Laffargue, Le Bars, Bignon, Albert (V.), Kallemburn, Burnier, Le Treust, Sautter, Bouval, Estorges, Rambeau, Lienart, Forgues, Thomas, Bayol, Dupuy (M.), Bourgeois, Martin (G.), Vilain, Lapotre, Invernizzi, Cado, Seebacher, Semin, Hautier, Schneider, Lam-

bert (G.), Soubié, Samuel, Laurent (E.), Ménager (F.), Nicodème, Cressent, Ducornet, Joseph (E.), Thibault, Gagnard, Toudouri, Combarré, Barry, Lemerle, Richez, Dentroux, Delage, Chezraud, Fimbel, Torreborre, Prevost (A.), Cointepas, Lemaire (G.), Baron (J.), Petitpeix, Colombel, Martin (F.), Prevel, Renard, Sursin (P.), Bataille, Cassat, Tocquard, Michelet, Barday, Bergadieu, Fruit, Passebon, Guerrier, Finance, Cizeron, Camerey, Mabile, Kerangall, Le Carret, Delmas (G.), Morand, Feuré, Potereau, Salmon, Grousset, Canler, Reynès (L.), Dupont (F.), Chimbart, Venier, Malesieux, Nicolas (A.), Champomier, Kerrien, Sciellour, Bissierier, Pelletier (A.), Grienberger, Delengaigne, Cordier, Lainé (G.), Torrès, Vernet (G.) (rachat), Vauthier (rachat), Vialatte, Couesnon (R.), Conan, Demalaine, Michel (A.), Bonamy, Van Audenaerde, Vanluggène, Desgrippes, Quidor, Gatillon, Touzet, Pasquet, Lardet, Bramard, Simon (P.), Favier (F.), Nonorgues, Huppé, Duvigneau, Gérard (P.), Champagnon, Aubert (E.), Trubert, Portebois, Allegrini, Coniat, Marion, Rocchiccioli, Olivet, May, Tourrès, Lautrès, Mangard, Lallemand, Lemarchand, Eiselé, Guillenjouan, Auliac, Raphel, Fournier, David (E.), Mille, Robinet, Serret, Bicheron, Chambost, Pousard, David (L.), Passerieu, Rémy, Hugueny, Simonet, Lesade, Vabois, Guillien, Deboulet, Agnus, Hébert, Bitsch, Dumont (M.), Laurent (J.), Fleury (E.), Josset, Pousse, Mas, Rampacher, Le Cocq, Lixon, Gillet, Bonnardin, Trotel, Montgermont, Pierre (M.), Salembier, Pelrin, Royneau, Pierron, Laboulais, Mazeaud, Quehen, Mougénel, Lamaury, Boulet (A.), de Witte, Seguela, Gervaud, Guidicelli, Karli, Delmas (L.), Paradis, Ritz, Piot, Chaullier, Beaume, Brechon, Duplan (J.), Faucon, Benaud, Michou (P.), Sursin (L.), Tavernier, Dupuy (P.), Vion, Moron, Brice, Leblond (A.), Sergent, Marchadour, Delafosse (G.), Finet, Dangas, Pélissier (J.), Drion (G.), Guerry, Galis, Prevost (G.), Aubert (S.), Veyret, Renoux (H.), Gaconnier, Finot, Vray, Loistron, Perrin, Dufhot, Bédard, Cluze, Boudon, Vuotto, Garnier (A.), Chevastelon, Pauvert, Drouhot, Robert (G.), Chartier, Murat, Bignon (V.), Craglia, Pons, Voltz, Blaise, Briez, Simon (F.), Courteix, Auffret, Briel, Goebel, Arsac, Froget, Duplan (F.), Charente, Potdevin (L.), Nicolai (P.), Fournier (C.), Guérin (A.), Huet, Delaplace (L.), Mitault, Clément (R.), Vernhes (J.), Charles (G.), Arduin, Goulet (L.), Maubert, Pasquier, Brossard, Sellos, Meunier (M.), Cabrol, Reuchet, Falaise, Mangold, Mondoloni, Sabiani, Affre, Guegan, Gatuing, Bourseil-

lier, Longeagne, Quittanson, Saint-Amans, Dufourg, Monnerie, Dolmière, Arona Marigor, Mauduit, Cantarel, Garanger, Lelée, Ledroit, Barbier (G.), Chaillou, Vayne, Cagnard, Durandeu, Mathieu, Fillion, Le Floch (J.), Videmont (A.), Martinet, Barbette (L.), Perret, Lescadieu, Salesse, Vaxelaire, Melin (F.), Dozinel, Millon, Pardanaud, Chaigneau, Fétique, Blin, Launay (E.), Chomarat.

●

### Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> Février 1936

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de Scapini.

*Sont présents* : Scapini, Leveau, Muller, Noireaux, Amblard, L'Evesque, Bardoux, Bertrand, Bloncourt, Bois, Brusson, Céré-Labourdette, Courteix, Evrat, Fauvel, Favret, Grillet, Guillam, Izaac, Laffargue, Lauté, Malgat, Roy (G.), Satgé.

*Excusés* : Cabasson, Conan, Derunder, Lagarde, Nicolaï, Robert (M.).

*Ont donné leurs pouvoirs* :

au Président : Robert (Maurice).

au Secrétaire Général : Nicolaï,

à Noireaux : Derunder,

à Favret : Cabasson,

à Guillam : Conan,

à Laffargue : Lagarde.

*Assistaient à la séance* : M. de Traversay, président ; Mme du Bos, membre du Comité d'Action ; M. Oscar Bloch, trésorier adjoint.

*Les camarades* : Bailly, Berthet, Briant, Chauvel, Cohn, Freidinger, Galis, Hennebicq, Méline, Rousseau, Saillot.

1) Procès verbal de la réunion du Conseil d'administration du 23 novembre 1935 : Adopté à l'unanimité ;

2) Situations financières de novembre et décembre 1935 : Adoptées à l'unanimité ;

3) Rapport moral : Le projet de rapport moral sur l'exercice

1935 est soumis à l'examen du Conseil. Evrat fait des réserves au sujet des décrets-lois. Il demande que soient mentionnés l'adhésion de l'U.A.C. à l'Union des Combattants France-Italie et son départ de la Confédération ; Guillam demande qu'il soit parlé du buste de Brioux ; Brusson voudrait voir figurer dans le rapport un appel aux camarades pour l'assistance aux réunions. Le Secrétaire Général rappelle que le rapport moral doit reproduire simplement l'action du Conseil pendant l'année écoulée. Il ne peut accepter l'observation d'Evrat au sujet des décrets-lois, par contre après explication entre Fauvel, Scapini, Bloncourt, Muller, il fera figurer les décisions prises relativement à la Confédération et à l'Union des Combattants France-Italie. Il sera tenu compte des remarques faites par Guillam et Brusson.

Le rapport moral mis aux voix est adopté à l'unanimité.

4) Présentation du rapport financier sur l'exercice 1935.

Sur la fluctuation de valeurs, Guillam demande des explications au trésorier qui les lui fournit.

Le rapport financier mis aux voix est adopté à l'unanimité ;

5 et 6) En considération du désir exprimé par la dernière Assemblée Générale et en raison des élections législatives, le Conseil fixe la date de notre Assemblée Générale de 1936 au 24 mai prochain.

Les Commissions sont ainsi constituées :

Commission des *Pensions* : Rapporteur : Muller.

— *Services Intérieurs* et Propagande : Rapporteur : Amblard.

— de la *Maison des Aveugles de Guerre* : Rapporteur Bois.

— d'*Action sociale* : Rapporteur : Lauté.

— du *Budget* : Rapporteur : Noireaux.

— des *Questions Diverses* : Rapporteur : Leveau.

7) *Projet de Budget* : Le projet de budget portant modification pour l'exercice 1936 est présenté.

Lecture est donnée des dépenses effectuées en 1935, comparées au budget voté l'an dernier. Sur les prévisions demandées pour 1936, des observations sont présentées par Bloncourt au sujet des impôts de

l'immeuble de la rue Ballu ; des explications lui sont données. — Au chapitre : personnel, le Secrétaire Général demande un supplément en prévision d'une augmentation de propagande pour l'installation de la rue Blanche. Au chapitre : allocations décès, Evrat, Guillam, Malgat demandent une augmentation de crédit de 100.000 francs correspondant à une proposition d'augmentation de l'allocation aux veuves, à raison de 100 francs par année de présence à l'Union, du camarade.

Scapini demande que la répercussion de cette dépense soit chiffrée et étudiée. Fauvel, en transaction, propose de limiter à 1.500 francs la portée de cette nouvelle mesure. Après interventions de Bois, Evrat, Scapini propose, qu'à titre d'essai, soit étudiée par la Commission des Finances une augmentation de 50 francs par année de présence, avec limitation à 750 francs pour l'augmentation totale. Il en est ainsi décidé. Amblard faisant remarquer que l'Union est une des Associations qui donne la plus forte allocation aux veuves estime qu'un versement unique ne garantit pas l'avenir, — Fauvel, à ce sujet, propose que soit étudiée une espèce de mutuelle, — Scapini, favorable, demande que Lauté soit chargé avec le trésorier de faire des propositions dans ce sens, — Muller suggère que les avantages de la caisse-maladie soient maintenus aux veuves de nos camarades, — une demande de Lagarde, d'augmenter le chapitre : allocations aux pensions rejetées, n'est pas retenue.

Pour les maisons de repos, Robert demande que des locations soient faites dans d'autres villes d'eau, — Fauvel estime ces stations suffisantes et désirerait que le séjour soit justifié par un certificat médical.

Une demande du Lot-et-Garonne d'augmenter le nombre des logements à Lacanau n'est pas retenue.

Quelques explications sont données concernant le chapitre : Souscriptions, où seule subiste la cotisation à « La Flamme ».

Le Conseil considère cet examen du budget comme une première lecture. Il accepte les propositions avec les modifications apportées et réserve pour une étude ultérieure les crédits des prévisions inscrites au chapitre : Fonctionnement de la Maison des Aveugles de Guerre.

Questions diverses. — Lecture est donnée des demandes d'adhésion de :

BAC (Isidore), 6, rue Coustou, *Perpignan* (Pyrénées-Orientales), 100 %, art. 10, titre définitif, Carte du Combattant.

GUERIN (Louis), route de Carrouges, *La Ferté-Macé* (Orne), 110 %, art. 10 et 12, titre définitif, Carte du Combattant.

ROUGÉ (Emile, Félix), 95, rue du Soleil, *Saint-Etienne* (Loire), 100 %, art. 10, titre définitif, Carte du Combattant (faisait antérieurement partie de l'U.A.G. en qualité de membre temporaire).

VIGOUROUX (Auguste), 45, rue Valade, *Toulouse* (Haute-Garonne), 100 %, art. 10, titre définitif, Carte du Combattant.

GAULTIER (René, Pierre, Louis), rue des Halles, *Craon* (Mayenne), 100 %, art. 10, titre provisoire, Carte du Combattant.

MABILLE (Jean, Joseph), 114, rue Dubourdin, *Bordeaux* (Gironde), 100 %, art. 10, titre définitif, Victime Civile.

Ces camarades, remplissant les conditions, sont admis à l'U.A.G. Bac, Guérin, Rougé, Vigouroux en qualité de membres titulaires, Gaultier en qualité de membre temporaire et Mabilles au titre de Victime Civile.

Le Conseil prend ensuite les délibérations suivantes :

*Legs Camail.* — « Après avoir pris connaissance des dispositions testamentaires en date du 9 avril 1932 de M. Camail (Adrien), en son vivant demeurant à Roquebrune (Var), décédé le 8 décembre 1935 à Luc (Var), par lesquelles il institue sa légataire universelle l'Union des Aveugles de Guerre, 25, rue Ballu, à Paris, de tous ses biens, meubles et immeubles, — le Conseil d'administration de l'U.A.G. accepte à l'unanimité, sous bénéfice d'inventaire, ces dispositions testamentaires et donne tous pouvoirs à son trésorier pour encaisser ce legs au nom de ladite Société, prendre tous engagements et faire le nécessaire. »

*Legs Driancourt.* — « Après avoir pris connaissance des dispositions testamentaires, en date du 26 janvier 1935, de M. Jules-Antoine Driancourt, négociant, demeurant au Raincy, allée du Jardin-Anglais, n° 13, où il est décédé le 18 janvier 1936, par lesquelles il lègue à l'Union des Aveugles de Guerre, 25, rue Ballu, à Paris (9°), une somme égale aux trois quarts de l'actif net de sa succession.

« Le Conseil d'Administration de l'U.A.G. accepte à l'unanimité ces dispositions testamentaires et donne tous pouvoirs à son trésorier pour encaisser le legs au nom de ladite Société, prendre tous engagements et faire le nécessaire. »

L'allocation de 300 francs attribuée à l'occasion de la naissance d'un enfant, est accordée aux camarades B... et D..., victimes civiles.

Sur proposition de Scapini, le Conseil admet M. Iwens en qualité de membre du Comité d'Action.

Le Président fait part au Conseil de propositions qui lui ont été faites, émanant de trois organismes, et tendant à la vente de dixièmes de billets de la Loterie Nationale. Cette vente serait faite au nom de l'Union des Aveugles de Guerre qui recevrait une part importante des bénéfices. Il propose qu'une enquête soit faite sur l'un de ces organismes qui semble offrir plus de garanties. Laffargue, Fauvel, Bois, font quelques réserves, demandant qu'on agisse avec beaucoup de prudence et réclament un complément d'informations. MM. de Traversay et L'Evesque sont chargés de cette enquête dont les conclusions seront communiquées au Conseil au cours d'une réunion qui aura lieu à cet effet le samedi 8 février.

Scapini met ensuite le Conseil au courant d'un legs fait à la Cité des Aveugles de Guerre de Nice. Cette Société n'étant pas habilitée pour recevoir des legs, le Président de la Régionale des Alpes-Maritimes demande à l'Union de bien vouloir le réaliser pour le compte de la Cité. Le Conseil fait confiance au Bureau pour envisager cette réalisation.

La séance est levée à 17 h. 45.

## Compte rendu de l'assemblée annuelle du groupement régional du Nord, 15 mars 1936

Le Groupement a tenu sa 14<sup>e</sup> Assemblée annuelle le dimanche 15 mars 1936, Salle du Conservatoire de Musique de Lille.

La réunion a été précédée d'un déjeuner amical servi au Restaurant du Coq Hardi et réunissant 22 Camarades.

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de PLANQUETTE, entouré de toute la Commission.

Le Camarade NOIREAUX, Vice-Président de l'« Union », représente le Conseil d'Administration.

38 Camarades sont présents :

Planquette, Muret, Derunder, Brebion, Boé, Webber, Delaplace, Bonamy, Torreborre, Serdobel, Brotte, Daubersy, Notelet, Guilbert, Declercq, Occre, Boulanger, Truy, Fauvergue, de Budt, Vandersteen, Vanluggène, Demalaine, Laignel, Bartier, Guermompres, Courty, Liénard, Berlemont, Van Audenaerde, Michel, Jourdain, Charles (Henri), Goudailler, Pottier, Desmons, Goossens, Béquart.

Excusés : Lehoucq, Mariet, Seury.

Hennebicq, assiste à la réunion à titre amical.

Le Président après avoir remercié la Municipalité, les membres donateurs et souscripteurs ainsi que les camarades présents, présente NOIREAUX, délégué par le Bureau, et lui offre la présidence d'honneur. Ce dernier accepte en assurant l'Assemblée tout entière du plaisir qu'il éprouve à se retrouver parmi des camarades dévoués et présente le Salut fraternel des Membres du Conseil et du Bureau en particulier.

Le Président adresse les condoléances du Bureau à la famille du Camarade BOO, décédé.

Lecture du compte rendu de l'Assemblée annuelle du 17 mars 1935, adopté à l'unanimité.

Lecture du procès verbal de la réunion d'Hazebrouck du 6 octobre qui est adopté.

Lecture, par M. PIAT, le dévoué Trésorier, du rapport financier de l'exercice écoulé : Adopté.

Le Président met aux voix le rapport moral de l' « Union » présenté par AMBLARD et le rapport financier présenté par L'EVESQUE ; ces derniers sont adoptés sans observations.

L'Assemblée renouvelle sa confiance à la Commission qui est réélue à l'unanimité et désigne son Président pour le représenter à l'Assemblée Générale de Paris.

PLANQUETTE et MURET font un exposé de la question des pensions et plusieurs camarades demandent des explications sur le travail fourni par le Bureau à cet effet.

NOIREAUX prenant la parole leur indique les diverses interventions faites à ce sujet tant auprès des Ministères intéressés que des personnalités susceptibles de nous aider ; il indique où en sont les projets concernant les Victimes Civiles et les blessés en service commandé non titulaires de la Carte, toujours en instance devant le Parlement, mais que l' « Union » espère voir aboutir favorablement sous peu. Pour ce qui est des malades, ceux titulaires de la carte peuvent espérer voir consacrer leurs droits dans un avenir prochain ; les autres rencontreront de grosses difficultés, mais NOIREAUX termine ce long exposé en assurant tous les membres de l'entier dévouement du Conseil et du Bureau.

A la demande du Président, Hennebicq, comme victime civile de guerre, fournit des précisions sur une entrevue avec le Ministre des Pensions à laquelle il assistait. Ces précisions confirment l'exposé précédent et donnent entière satisfaction aux intéressés qui peuvent ainsi mieux se rendre compte des difficultés que l'Union peut éprouver dans les démarches qu'elle entreprend pour essayer d'améliorer le sort de ses membres.

Pour conclure ce débat, l'Assemblée adresse ses remerciements au Bureau et lui fait confiance pour poursuivre avec énergie la lutte pour l'extension du statut des grands mutilés au plus grand nombre possible d'aveugles de guerre.

La question Beda étant soulevée, il est redonné lecture de la dernière lettre de ce camarade et de la réponse du Bureau.

Noireaux met les camarades en garde contre un procédé qui tendrait à diviser l'Union, donc à l'affaiblir, et demande à l'Assemblée de rester fidèle aux statuts actuels et à ceux qui ont mission de diriger notre Association.

Des explications sont également fournies sur le retrait de l'Union de la Confédération et sur la participation de notre Association au Comité France-Italie. Confiance entière est faite au Conseil pour ces deux questions.

Des renseignements sont donnés sur la Maison et sa prochaine inauguration et sur certains décrets-lois dont l'Union doit poursuivre l'abrogation.

L'Assemblée fait sien un vœu des victimes civiles demandant à ce que le compte rendu sténographique leur soit adressé à tous sans avoir besoin d'en faire une demande préalable.

Noireaux répond à des questions intéressant plus particulièrement certains camarades, puis le Président, après avoir remercié l'Assemblée de sa bonne tenue, remercie à nouveau Noireaux de sa présence et le prie d'être l'interprète auprès du Bureau des sentiments de profonde camaraderie qui unissent les membres de notre Groupement.

Il est distribué un jeton de présence de 10 francs et le secrétaire est chargé de convoquer en temps utile les membres de la Commission pour la réunion d'Hazebrouck.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

*Le Secrétaire :*

Léon MURET.

## **Section des Aveugles du Nord et du Pas-de-Calais**

*Rapport financier du 1<sup>er</sup> décembre 1934 au 30 novembre 1935*

Nous avons l'honneur de vous soumettre le bilan de l'Union des Aveugles de Guerre du Nord et du Pas-de-Calais pour l'année 1935.

Nous ne vous étonnerons pas en répétant ce que nous vous disions les quelques années précédentes, que la crise économique et financière, sans nous toucher profondément, nous atteint cependant dans nos finances. Pour le moment, constatons que, à part quelques défections, nos amis souscripteurs restent fidèles à notre Association et souhaitons qu'une amélioration générale nous permette de remplacer les quelques défaillances constatées.

Nous avons également à déplorer la baisse des valeurs. Des Sociétés comme la nôtre sont obligées de placer leur actif en fonds d'Etat, obligations de chemins de fer, etc. Or, ces valeurs, par suite des crises économique, politique et mondiale, ont considérablement baissé. Les obligations 5 % 1921 Chemins de fer d'Alsace-Lorraine, émises en 1931 à 950 francs, cotent actuellement 673, soit une baisse de 30 %. Consolons-nous en espérant profiter des remboursements par tirages au cours de 1.000 francs.

Comme les années précédentes, nous avons envoyé à l'U.A.G., à Paris, 10 % de la recette, soit 81 fr.60.

*Exercice du 1<sup>er</sup> décembre 1934 au 30 novembre 1935.*

Report actif 1934.....			14.229 50
<i>Recettes</i>			
Intérêts placement .....	406 15		
Donateur .....	50 »		
Souscripteurs .....	817 65	1.273 80	
			15.503 30
<i>Dépenses</i>			
A l'Union .....	81 60		
Assemblée jetons .....	640 »		
Déplacements des délégués.....	292 »		
Imprim., timbres, recettes, abonnements..	115 20		
Différence sur portefeuille.....	1.350 »	2.478 80	
			15.503 30
<i>Actif</i>			
En caisse espèces.....	1.574 70		
10 obligations Chemins de fer.....	6.730 »		
Crédit du Nord .....	4.719 80	13.024 50	
			15.503 30

### Procès-verbal de l'assemblée annuelle de la Section des Bouches-du-Rhône, le dimanche 22 mars 1936

La Section Départementale des Bouches-du-Rhône a tenu son Assemblée annuelle, le dimanche 22 mars, en la Maison de la Mutualité, rue François-Moisson, à Marseille.

*Sont présents* : les camarades Bicheron, Broutin, Cabasson, Chabert, Chatillon, Chaulier, Corazza, Debatisse, Dupuy, Fauchier, Liotaud, Maille, Michel (Eugène), Pelegrin, Petit, Rieu, Roubaud, Scotto et Vial.

*Excusés* : Chumbert Cholau, Fargier et Nicolaï.

La séance est ouverte à 10 heures, en présence du camarade Leveau, vice-président de l'U.A.G., délégué pour présider à la réunion. Le camarade Cabasson, président de la Section, en ouvrant la séance, remercie les camarades présents d'avoir répondu à son appel ; il lit une lettre d'excuses de Mme Barthe, présidente d'honneur, retenue à Nice par son état de santé, et se fait l'interprète de ses camarades pour adresser à notre Présidente leurs vœux de prompt rétablissement.

Enfin, le Président adresse ses souhaits de bienvenue à Mme et M. Leveau et les présente à l'Assemblée.

Leveau prend la parole à son tour et dit, en quelques paroles très amicales, sa joie d'être parmi ses camarades provençaux, auxquels il apporte le salut du Bureau de l'U.A.G.

L'ordre du jour appelle alors l'étude de l'action de la Section au cours de l'exercice écoulé. Après un bref exposé du Président, la discussion s'engage, à laquelle prennent part notamment les camarades Maille, Michel, Corazza et Dupuy.

La situation financière de la Section est ensuite exposée ; elle est arrêtée à ce jour avec un solde en caisse de 267 francs. Les comptes sont approuvés et l'Assemblée remercie le trésorier, M. Cumella, et le commissaire aux comptes, M. Suzanne, auxquels elle renouvelle leur mandat pour l'exercice à venir.

La Section procède à l'élection pour le renouvellement de son Conseil d'administration.

Votants : 18. Ont obtenu : Cabasson, 17 ; Dupuy, 17 ; Chaullier, 16 ; Michel (Eugène), 16 ; Maille, 14 ; Fauchier, 12 ; Corazza, 10 ; Roubaud, 8 ; Debatisse, 5 ; Fargier, 3 ; Scotto, 3 ; Chabert, 2 ; Rieu, 2 ; Chatillon, 1.

Sont proclamés élus : les camarades Cabasson, Chaullier, Dupuy, Fauchier, Maille, Michel (Eugène) et Roubaud.

Avaient fait acte de candidature : Cabasson, Dupuy, Fauchier, Michel (Eug.).

Le Conseil se réunira à une date ultérieure pour désigner son Bureau.

On passe ensuite à l'étude des vœux à présenter à l'Assemblée générale de l'U.A.G. A la demande de nombreux camarades, le délégué Leveau met la Section au courant des dernières démarches faites par le Bureau de l'Union pour obtenir l'extension du Statut des Grands Invalides, sur les questions des décorations, sur le règlement intérieur de l'U.A.G. et sur la Maison des Aveugles qui sera inaugurée sous peu.

Après un long échange d'observations auquel prennent part la plupart des camarades, la Section a adopté les vœux suivants, qu'elle présentera à l'Assemblée générale à Paris :

1° La Section des Bouches-du-Rhône remercie le Bureau et le Conseil d'administration de l'U.A.G. de l'action qu'ils ont menée pour obtenir le vote du Statut des Grands Invalides et émet le vœu qu'ils veuillent bien continuer l'action entreprise, afin que le bénéfice de ce Statut soit accordé également à tous les aveugles bénéficiaires de l'article 10 de la loi du 31 mars 1919 ayant la carte du combattant ;

2° La Section demande le rappel des vœux votés les années précédentes et tendant à faire obtenir la Médaille militaire et la Légion d'honneur à ceux de nos camarades qui n'en sont pas encore titulaires ;

3° La Section émet le vœu que l'idée de la création d'une Caisse des pensions soit écartée pour les Aveugles de Guerre et que les pensions et allocations continuent à être payées par les caisses de l'Etat et garanties par celui-ci.

La séance est levée à midi.

A l'issue de la réunion, les camarades se sont retrouvés à la Brasserie Colbert où leur fut servi un déjeuner amical ; la plus franche gaieté ne cessa de régner pendant tout le repas. Au dessert, les camarades

Leveau et Cabasson saluèrent les camarades présents, remercièrent les compagnes de nos camarades de leur présence à nos côtés et levèrent leur verre à la prospérité de la Section des Bouches-du-Rhône et de l'U.A.G. Un concert improvisé par nos camarades mit en belle humeur tous les convives qui se séparèrent à regret, bien décidés à « remettre ça » l'an prochain.

Le Conseil de la Section, élu le 22 mars, s'est réuni, le lundi 30 mars, pour procéder à la formation de son Bureau.

Etaient présents : Cabasson, Chaullier, Dupuy, Maille, Michel (Eug.). Excusé : Fauchier. Le Bureau est constitué comme suit : Président : Cabasson ; Vice-Président : M. Dupuy ; Secrétaire : C. Chaullier ; Trésorier : P. Cumella ; Commissaire aux comptes : F. Suzanne ; Membres du Conseil : J. Fauchier, Michel (Eugène) et A. Roubaud. Le camarade Maille est démissionnaire.

Le Conseil approuve ensuite le procès-verbal de l'Assemblée générale de la Section, ainsi que les comptes financiers du déjeuner amical.

*Le Président : CABASSON.*

*Situation financière pour l'exercice 1935-1936.*

Comptes arrêtés au 4 mars 1936 :

<i>Recettes :</i>		<i>Dépenses :</i>	
Solde en caisse.....	197	Impression circulaires....	13
Don Présidente d'honneur.	100	Timbres d'envoi.....	17
Total des recettes.....	297	Total des dépenses....	30

Excédent des recettes sur les dépenses : 297 — 30 = 267 francs.

*Marseille, 4 mars 1936.*

*Le Trésorier :*  
CUMELLA.

*Le Commissaire aux comptes :*  
SUZANNE.

**Procès-verbal de l'assemblée de la section  
interdépartementale du Gers et des Htes-Pyrénées  
le 22 mars 1936**

La Section Interdépartementale du Gers et des Hautes-Pyrénées s'est réunie en Assemblée annuelle, le dimanche 22 mars 1936, sous la présidence du camarade Muller, vice-président de l'U.A.G.

Chalendar ouvre la séance et remercie le camarade Muller d'avoir accepté de venir présider notre réunion. Ces remerciements vont également à Mme Muller, aux présidents des Départementales voisines, Brusson, Lagarde, Galis, représentant leurs sections, et au camarade Calmès qui, dans un geste de camaraderie, s'est joint à eux.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport moral et du rapport financier.

Le Président parle de la propagande entreprise en faveur de la Section et notamment de Tarbes, lors de l'inauguration du monument au maréchal Foch et du résultat obtenu. Il est ensuite procédé à la nomination d'une délégation qui devra assister à la manifestation du 11 novembre à Auch.

Lecture est donnée du rapport financier qui s'établit comme suit :

Recettes .....	1.787 15
Dépenses .....	615 30
Solde en caisse.....	1.171 85

Le rapport financier est adopté.

L'ordre du jour appelle ensuite les vœux suivants :

1° La Section Interdépartementale du Gers et des Hautes-Pyrénées, réunie en Assemblée générale, demande à l'U.A.G. d'organiser un Comité permettant aux Aveugles de Guerre d'obtenir le « livre parlé » comme nos camarades anglais.

Après explications de Muller, la Section fait confiance à l'U.A.G. pour mener à bien cette question.

2° La Section demande que l'U.A.G. fasse son possible pour transformer l'allocation décès en rente qui serait servie aux veuves des camarades.

Brusson dit que la question est à l'étude sous forme de mutuelle. Le vœu est adopté.

3° La Section s'associe au vœu présenté par la Section du Lot-et-Garonne demandant la location à Lacanau d'un appartement plus grand afin de permettre aux camarades du Sud-Ouest d'en profiter avec leur famille.

Brusson explique la raison pour laquelle ce vœu, déjà présenté au Conseil d'administration, n'a pas été retenu. Il sera soumis à nouveau.

4° La Section demande au Conseil de l'U.A.G. de donner la parole, aux présidents des sections de province qui assistent aux réunions, en cours de séance et non à la fin. Au cas où le Conseil d'administration ne pourrait accepter ce vœu, le remplacer par une convocation bi-annuelle de tous les Présidents de Section.

A ce sujet, Lagarde dit que les délégués ont seulement voix consultative, mais il propose que les présidents des sections de province qui désirent prendre la parole pour leur groupement écrivent au secrétaire général au moins huit jours avant la réunion pour prendre inscription, en lui indiquant le motif de l'intervention. Adopté.

5° La Section demande au Bureau de l'U.A.G. de faire des démarches urgentes pour faire bénéficier du Statut des Grands Invalides tous les camarades aveugles, titulaires de la carte du combattant, ainsi que les aveugles victimes civiles.

Muller intervient et fait connaître les réponses obtenues de M. le Ministre des Pensions. Il dit que le Conseil n'abandonne pas la question et qu'il continue ses démarches.

6° « La Section demande au Bureau de l'U.A.G. de vouloir « bien tenter une démarche auprès des Pouvoirs publics dans le but « de faire aboutir le projet de loi Dormann concernant les décorations « des blessés en service commandé déjà titulaires de la Médaille « militaire. »

Renouvellement du Bureau : M. Corominas, commissaire aux comptes. M. Roques, à Auch, est nommé trésorier en remplacement de M. Bregail, démissionnaire.

Les membres du Bureau sont réélus à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à midi. Les camarades et leurs guides se sont ensuite rendus au monument aux morts où,

après une minute de silence, le Président dépose une gerbe de fleurs.

Les camarades se sont retrouvés au Central Hôtel où un banquet leur est servi. La plus franche gaieté ne cessa de régner et, au dessert, les camarades Chalendar, Brusson, Lagarde, Corominas et Muller prirent la parole. Leurs allocutions furent vivement applaudies. On entendit ensuite différents chanteurs et la réunion se termina fort avant dans l'après-midi.

*Le Président :*  
CHALENDAR.

*Le Secrétaire :*  
TAUZIET.

### Procès-verbal de l'assemblée annuelle de la Régionale de Lyon du 22 mars 1936

L'Assemblée tenue dans la Salle de l'Union Nationale des Combattants, 16, rue Romarins, à Lyon, est ouverte à 10 heures, sous la présidence effective de M. Scapini (Georges), président de l'Union des Aveugles de Guerre.

*Etaient présents :* Baizet, Bargoin, Bastion, Blanc, Bouton, Boudras, Bonnetain, Badel, Bugnet, Cachet, Chomarat, Déglise, Dantroux, De Diego, Dutrève, Dormont, Févelat, Finet, Gauthier, Gerbelli, Guerry, Jacquet, Mercier, Maguet, Mulsant, Petitdidier, Rochette Roilet, Sublet.

*Membres voyants :* Fascina et Pierson.

*Excusés :* Baudrand, Chambost, Girard, Guerrier, Rolando et Vachon.

Dès l'ouverture de la séance, le Président Mulsant, de la Régionale de Lyon, remercie chaudement le Président Scapini d'avoir bien voulu se rendre auprès des Rhodaniens et témoigner par sa présence tout son attachement aux camarades de la Section. Et, dans une harangue fort applaudie, il retrace la vie de l'U.A.G., sa progression annuelle, et l'effort personnel du Président Scapini dans toutes les revendications sociales et améliorations constantes qui ont amené l'U.A.G. à sa prospérité actuelle.

Lecture est ensuite faite du rapport moral de l'exercice écoulé, qui est adopté. Il en est de même du compte rendu financier, lequel,

après lecture du rapport de la Commission de contrôle, est adopté à son tour, et qui accuse cette année une plus-value de 33 fr. 70 sur l'exercice écoulé.

M. Jean Marchiani, secrétaire de l'Office Départemental des Mutilés, Combattants, Victimes de la Guerre et Pupilles de la Nation du Rhône, prend ensuite la parole et, après avoir salué le Président Scapini et remercié le Président Mulsant, il assure tous les Aveugles de sa constante sollicitude, de son attachement à leur œuvre et à leurs personnes, et termine par un appel vibrant à l'union des plus grandes victimes de la guerre.

Le Président Scapini se lève ensuite, et c'est avec émotion qu'il remercie les Aveugles du Rhône de leur invitation. Il est heureux de se trouver au milieu d'eux, avec les camarades des départements voisins qui ont bien voulu venir l'écouter (Ain, Loire, Savoie, Haute-Savoie, Drôme, Isère, Allier). Après avoir exposé dans ses grandes lignes la marche ascendante de l'U.A.G., les efforts entrepris pour tenter de faire aboutir les revendications d'ordre général, et tout particulièrement le Statut des Grands Invalides, il adresse ses remerciements à tous les collaborateurs voyants qui, de près ou de loin, aident les Aveugles de Guerre dans leurs entreprises, dans leurs manifestations, et termine à son tour par un appel à la bonne et franche camaraderie, au sein de l'U.A.G.

Ce discours fut frénétiquement applaudi.

Les cinq vœux suivants, mis aux voix, sont ensuite adoptés :

*Premier vœu.* — La Section Régionale de Lyon demande que les plus actives démarches, quoique difficiles, soient continuées par le Bureau pour que tous les Aveugles, jusqu'aux possesseurs de la Médaille interalliée, ne soient pas exclus du Statut, car tous ont fait leur devoir suivant leur âge, et leurs aptitudes, où ils avaient été placés.

*Deuxième vœu.* — La Section Régionale de Lyon demande que l'allocation au décès d'un camarade soit augmentée de 1.000 francs pour les veuves et de 2.000 francs pour les veuves des camarades non-bénéficiaires du Statut.

*Troisième vœu.* — La Section Régionale de Lyon demande que tous les camarades qui n'auraient pas pris part au vote des Assemblées générales de Paris, après avoir régulièrement reçu le bulletin de vote,

et sans excuses valables, soient informés par la voix du Bulletin mensuel de l'U.A.G. que, l'année suivante, s'ils n'ont pas pris part à ce vote, il seraient *ipso facto* rayés des bénéfices que l'Union procure à ses membres, en ce qui concerne les maisons de repos et des ressources que procure la Caisse Maladie.

*Quatrième vœu.* — La Section Régionale de Lyon demande que les Maisons de Repos soient de préférence réservées, pendant la période des vacances scolaires, aux camarades pères de famille.

*Cinquième vœu.* — La Régionale de Lyon demande que les Présidents de chaque Régionale puissent être adjoints, avec voix délibérative, au Conseil d'administration de l'U.A.G.

Il est ensuite procédé au renouvellement du Comité d'administration. Le camarade Baudrand, pour raison de santé, n'avait pas sollicité le renouvellement de son mandat. Sont élus :

Mulsant, de Caluire (Rhône) ; Petitdidier, de Lyon (Rhône) ; Gerbelli, de Caluire (Rhône) ; Cachet, de la Pape (Ain) ; Chomarat, de Lyon (Rhône) ; Baizet, de Lyon (Rhône) ; Finet, de Chambéry (Savoie).

Après avoir remercié les anciens et nouveaux collaborateurs, le Président Mulsant laisse la place au camarade Gerbelli et aux membres voyants pour l'organisation d'une tombola, qui fut fort bien réussie, grâce à l'appui des membres présents, qui n'avaient rien négligé pour apporter leur contribution personnelle.

Après un apéritif d'honneur, un banquet fort bien servi réunissait, place Bellecour, dans les Salons Berrier-Millet, tous les congressistes et leurs invités, au nombre de soixante-quatre. Jamais animation n'avait été aussi grande.

Le Président Scapini était entouré du Président Mulsant, de M. Mélinand, directeur de l'Office Départemental et Municipal de Placement, de M<sup>e</sup> Chardiny, bienfaiteur, qui, tour à tour, prirent la parole.

Mme Defond, grande bienfaitrice des Aveugles, s'était fait excuser, au grand regret de toute l'assistance.

Avant son départ, le Président Scapini adressa à nouveau la parole à tous ses camarades. Son discours, aussi gai que sentimental, fut chaleureusement applaudi.

La soirée se termina par une nouvelle tombola très animée, embellie encore par les amateurs de chant qui, tous, se promirent de se retrouver, l'an prochain, dans une ambiance aussi gaie et aussi cordiale.

### Réunion du Comité d'administration de la Régionale de Lyon, le 2 avril 1936

*Étaient présents :* Baizet, Cachet, Chomarat, Finet, Gerbelli, Mulsant, Petitdidier, Fascina et Pierson.

Le Conseil au complet, après avoir examiné la gestion du banquet du 22 mars et réglé plusieurs affaires courantes, procède à l'élection du Bureau pour 1936.

Sont élus :

*Président :* Mulsant, de Caluire (Rhône).

*Premier Vice-Président :* Gerbelli, de Caluire (Rhône).

*Deuxième Vice-Président :* Petitdidier, de Lyon (Rhône).

*Secrétaire général délégué pour l'Ain :* Cachet, de la Pape (Ain).

*Administrateurs :* Chomarat, de Lyon ; Baizet, de Lyon (Rhône).

*Administrateur délégué pour les Savoies :* Finet, de Chambéry (Savoie).

Le Président Mulsant est désigné, comme l'an dernier, pour représenter la Régionale à l'Assemblée générale annuelle de l'U.A.G. à Paris.

*Signé :* MULSANT.

### Compte rendu de l'assemblée de la Section régionale de Bordeaux, le 29 mars 1936

L'Assemblée annuelle de notre Section a revêtu, cette année, un éclat tout particulier. Dans le cadre magnifique de l'Hôtel de Bordeaux, quatre vingts convives environ étaient réunis, le dimanche 29 mars, dans un banquet fraternel.

M. Marquet, maire de la ville de Bordeaux, était représenté tout spécialement à ce banquet, dont il avait accepté la présidence, par

son adjoint, M. le docteur Ginestou, qui présida notre banquet avec son autorité et sa compétence habituelles.

C'est dans une atmosphère de franche cordialité que se déroula toute notre petite fête.

Au dessert prirent successivement la parole : le camarade Brusson, président de notre Section, qui sut trouver les mots heureux pour remercier tous ceux qui voulaient bien nous entourer ce jour-là de leur amitié ; M. Miqueau, maire du Taillan, et le conseiller général qui, à son tour, dans une verve charmante, nous assura de toute sa sympathie et nous la prouva par ailleurs ; car c'est sur sa demande que le Comité départemental Miqueau pour la Défense des vins de Bordeaux a bien voulu doter notre banquet d'une caisse des meilleurs crus bordelais. Que ce Comité trouve ici tous nos remerciements ; M. Graterolles, représentant les Officiers Combattants Volontaires ; le camarade Noireaux, délégué du Bureau de l'U.A.G., à qui nous adressons ici tous nos remerciements pour sa présence ce jour-là parmi nous ; M. Lelièvre, représentant les Amis des Soldats Aveugles ; M. Robert Sedart, notre généreux trésorier ; les représentants de la presse locale ; enfin, M. le docteur Ginestou qui prit la parole le dernier. En termes élevés et choisis, il nous confirma toute la sympathie que nous porte la Municipalité bordelaise et, en particulier, M. le Maire de la ville de Bordeaux.

A 16 heures, le banquet était terminé et, dans une salle voisine aménagée spécialement à cet effet, commença notre Assemblée annuelle.

*Sont présents :* les camarades Almey, Envin, Arnoux, Bardet, Baron, Bissier, Brusson, Cantara, Collot, Gatuing, Gouny, Lanuc, Laugt, Lhopital, Lassalle, Malgat, Marquette, Marcq, Michou, Monribot, Niant, Ramadou, Vandromme, Mabile, Lardière, Martinet, Tauzia, Mirailh, ainsi que : Noireaux, vice-président de l'U.A.G., Galis, de la Section du Lot-et-Garonne, Raveleau, de la Loire-Inférieure.

*Excusés :* Cabannot, Catrou, David, Dunié, Guibaud, Puyponchet, Domanger, Pauvert, Cadot, Tauziet, Patissou, Bondon.

Le camarade Brusson préside la réunion : L'ordre du jour, communiqué dans la convocation, est scrupuleusement suivi.

1° Les rapports moraux et financiers de la Section et de l'U.A.G. sont adoptés sans discussion.

2° Election du Bureau. Le Bureau actuel est réélu pour une année.

3° Renouvellement du délégué de la Section à l'U.A.G.  
Le camarade Brusson est désigné à l'unanimité.

4° Vœux adoptés à l'unanimité :

1° La Section Régionale de Bordeaux fait confiance au Bureau et au Conseil d'administration de l'U.A.G., pour poursuivre ses démarches auprès des Pouvoirs publics afin d'étendre le bénéfice du Statut et d'humaniser les décrets-lois.

2° La Section Régionale de Bordeaux, considérant que l'espérance n'intéresse qu'un nombre très restreint de camarades membres de l'U.A.G. et n'est, par ce fait, d'aucune utilité comme intérêt général pour notre Association, demande à l'Assemblée générale de ne pas accorder la subvention de 500 francs demandée par le Conseil d'administration de l'U.A.G.

5° Questions diverses.

Si la discussion fut parfois assez animée, le ton cependant resta courtois et amical tout le long de notre réunion. Le camarade Noireaux, délégué du Bureau de l'U.A.G., donna toutes les explications complémentaires qui lui furent demandées, à la grande satisfaction de tous les présents.

A 18 h. 30, la séance était terminée.

*Situation financière à la date du 29 mars 1936.*

Solde en caisse au 8 décembre 1935.....	396 10
Versement M. Sédart.....	3.501 »
	<hr/>
	3.897 10

Dépenses :

Don à l'Aéro-Club.....	500	»	
Don à la Section d'Agen.....	500	»	
Don à l'U.A.G. (Maison).....	500	»	
Participation de la caisse au banquet du 29 mars 1936.....	1.076	»	2.576 »
Solde en caisse au 29 mars 1936.....	1.321	10	

Le Secrétaire de la Section :

LAUGT.

●

**Procès-verbal de l'assemblée annuelle  
de la départementale de la Haute-Garonne,  
le dimanche 29 mars 1936**

La séance est ouverte à 10 heures du matin, dans une des salles du Grand Café du Théâtre, 1, place du Capitole, sous la présidence du camarade Calmès.

Sont présents à la réunion, les camarades : Alibert, Delmas, Duplan, Fourment, Calmès, Lenfant, Laurent, Monnier, Reynès, Soubié, Richou, Granet.

Sont présents également, le camarade Chalendar, président de la Section Interdépartementale du Gers et des Hautes-Pyrénées, et le camarade Lajouane, de Tarbes. Se sont excusés par lettre, les camarades Balansa, Burgard, Campardon, Lajous, Mirouze, et le camarade Bernard Dupuy, qui vient d'être frappé du deuil récent de son épouse. Se sont excusés également, le trésorier de la Section, M. Satgé, et M. Masson, commissaire aux comptes.

Le Bureau de notre Union est représenté par un de ses vice-présidents, le camarade Muller, présent à notre séance et accompagné de Mme Muller. Le camarade Calmès adresse, au nom de la Section, les meilleurs souhaits de bienvenue au camarade Muller et tout particulièrement à Mme Muller, qui est vivement félicitée et remerciée d'avoir bien voulu accompagner son mari dans un si long et fatigant déplacement

ment après bien d'autres dans les mêmes circonstances. Les mêmes souhaits de bienvenue sont adressés aux camarades Chalendar et Lajouane, dont la présence à notre réunion fait grand plaisir à tous les camarades.

Le camarade Muller prend la parole, nous apporte le salut très amical des dirigeants de l'Union et nous dit le très grand plaisir qu'il a à se trouver parmi nous. Chalendar nous fait part aussi des mêmes sentiments et nous remercie de l'aimable accueil qui lui a été fait.

Calmès présente le procès-verbal de la dernière Assemblée de la Section ; lecture n'en est pas demandée et le procès-verbal est adopté à l'unanimité, de même que le compte rendu financier. Il rend ensuite compte et fait l'exposé des événements qui se sont produits au cours de l'année écoulée intéressant la marche de la Section, soit pour les vœux de la Section présentés à la dernière Assemblée générale de Paris, et qu'il a soutenus, de même qu'aux différentes manifestations auxquelles la Section a participé, à Toulouse et à Tarbes. Après cet exposé, personne ne demandant plus la parole, le rapport moral de la Section, pour l'année écoulée, est adopté à l'unanimité.

Il est procédé ensuite au dépouillement des bulletins de vote pour le renouvellement du Comité de la Section pour l'année 1936. Votants : 29 ; camarades ayant pris part au vote : 24 ; n'ont pas voté : Alquier (Germain), Fourment, Granet, Latrille, Roussigné. Résultats du vote : ont obtenu : Calmès, 23 voix ; Monnier, 22 voix ; Alibert, 22 voix ; Laurent, 22 voix ; Soubié, 18 voix. Ces cinq camarades sont élus et forment le Comité d'Administration de la Section. Par vote secret, ces cinq camarades procèdent à l'élection du Bureau. Sont nommés : président : Calmès ; vice-président : Monnier ; secrétaire général : Alibert ; membres du Comité : Laurent et Soubié.

Calmès remercie les camarades de la nouvelle marque de confiance qui vient de lui être témoignée et, à son tour, félicite les nouveaux élus du Comité de la Section : Laurent et Soubié. Les fonctions de trésorier et de commissaire aux comptes restent respectivement à M. Satgé et à M. Masson. Calmès est désigné pour représenter la Section à la prochaine Assemblée générale de Paris, de même qu'il représentera la Section au Comité des Fêtes des Anciens Combattants de Toulouse. Monnier est désigné comme suppléant.

On passe ensuite à la discussion des divers vœux et questions à l'ordre du jour.

Preennent tour à tour la parole, les camarades : Soubié, Alibert, Fourment et Duplan. Muller répond aux diverses questions posées et, dans un précis et clair exposé, fait savoir que les dirigeants de l'Union feront l'impossible pour que le bénéfice du Statut soit étendu au plus grand nombre possible de camarades qui en sont exclus. Quant à la retenue de 40 % qui est faite aux non-titulaires de la carte du combattant, il fait savoir que l'U.A.G. a déjà protesté contre cette retenue et ne perd pas la question de vue. Muller parle aussi de la création de la Caisse des Pensions et du Livre Parlé de l'Aveugle.

Après cet exposé du camarade Muller, Calmès remercie tous les membres présents pour la bonne tenue de la réunion et la camaraderie qui y a régné. A midi, la séance est levée et on se donne rendez-vous pour l'an prochain.

A l'issue de la réunion, un banquet des mieux servis réunit les camarades autour de la même table, dans une des salles du Restaurant Laffon. Pendant le repas, une franche gaieté ne cesse de régner. Au champagne, prennent tour à tour la parole les camarades Calmès, Chalendar et Muller qui, en des paroles aimables, adressent aux assistants de ce banquet leurs meilleurs remerciements et disent toute leur joie et le grand plaisir qu'ils ont eu d'avoir passé une si agréable journée et lèvent leur verre à la santé de toute leur famille, des présents et des absents, à la bonne entente de tous et à la prospérité de l'Union des Aveugles de Guerre.

Après ces paroles aimables, Mmes Richou, Monnier et les camarades Richou et Calmès interprètent de belles mélodies et des chants locaux repris par l'ensemble des camarades et se font applaudir. A 5 heures du soir, chacun rentre chez soi très heureux d'avoir passé une journée si agréable et se donne rendez-vous à l'année prochaine.

*Le Président de la Section :*  
F. CALMÈS.

#### *Vœux de la Section Départementale de la Haute-Garonne.*

« Les membres de la Section de la Haute-Garonne demandent aux dirigeants de l'Union que soient poursuivies les différentes démarches faites auprès du ministre des Pensions en vue de l'adoption et de l'extension du Statut des Grands Mutilés, afin que ce Statut soit accordé au plus grand nombre possible de camarades qui en sont exclus. »

« La Section de la Haute-Garonne émet le vœu que l'allocation N° 7, qui a été supprimée par la loi du 22 mars 1935, soit rétablie en faveur des Aveugles amputés d'un membre. »

« La Section de la Haute-Garonne demande qu'en plus de l'allocation décès de 4.000 francs accordée à la veuve d'un camarade, il soit alloué un supplément d'allocation de 50 francs pour chaque année de présence, à partir de l'admission du camarade comme membre titulaire de l'U.A.G., et portant à 1.000 francs la limite plafond de cette allocation supplémentaire (le point de départ pour le décompte des années partirait du 1<sup>er</sup> janvier 1919, date de la constitution de l'U.A.G.). »

AVIS. — Les camarades de la Section de la Haute-Garonne sont informés que la gratuité du voyage est accordée à l'Aveugle de Guerre et à son guide sur les autobus départementaux subventionnés de la Haute-Garonne. Pour bénéficier de la gratuité, la carte de réduction sur les chemins de fer devra être présentée. La gare de point de départ et d'arrivée pour toutes directions de ce service d'autobus se trouve rue Bonrepos, à Toulouse.

#### **Compte rendu de l'assemblée annuelle de la départementale du Maine-et-Loire, le 29 mars 1936**

La Section de Maine-et-Loire de l'U.A.G. a tenu sa réunion statutaire, le dimanche 29 mars, à l'Hôtel du Bon Coin, à Angers, sous la présidence du camarade Cointepas, président.

*Étaient présents :* Baudon, Blaise, Brevet, Brossard, Duverger, Gallard, Girardeau, Guitton, Ledroit, Lelée, Mauriceau, Panterne.

*S'étaient excusés :* Moron, Pichonneau, Veillet.

*Étaient absents :* Chupin, Goulet, Haumasson, Rousseau.

Le Président, après avoir fait l'appel et souligné l'effort de plusieurs camarades que la maladie aurait pu retenir chez eux, souhaite la bienvenue aux camarades Baudon et Brossard qui n'avaient pas encore figuré à nos réunions et qu'il espère, désormais, compter parmi les fidèles habitués. Il exprime ensuite le regret du décès du camarade Boudeville

et offre ses condoléances à ceux que le malheur a frappés dans le cours de l'année. Puis, passant à la vie toujours calme de la Section, il expose les projets de quête au Grand Théâtre d'Angers, envisagée par M. de la Villebiot, président du Comité de Patronage, et abandonnée, par suite des circonstances, en faveur des victimes des inondations de Maine-et-Loire. Il n'en exprime pas moins la profonde reconnaissance de la Section envers son zélé Président d'honneur. Cointepas signale, en outre, le fidèle et touchant geste de sympathie de la commune du May-sur-Evre, dont l'exemple est malheureusement unique dans tout le département et dont la modeste subvention formera, cette année, la seule nouvelle ressource de la caisse.

Vient ensuite l'examen rapide du rapport moral de l'Union, à propos duquel sont formulés les vœux suivants :

« Les camarades de la Section de Maine-et-Loire adressent au Bureau de l'Union l'expression de leur vive gratitude pour les résultats obtenus en 1935 et lui font confiance pour régler au mieux de leurs intérêts la question de la Caisse des Pensions qu'il leur est difficile d'apprécier et pour poursuivre inlassablement la lutte pour obtenir l'application du Statut des Grands Invalides à tous les Aveugles de Guerre sans distinction de catégories. Ils souhaitent la réalisation d'une maison de repos sur le littoral de l'Océan pour les camarades de l'Ouest et du Centre. Enfin, ils approuvent hautement les intentions de l'Union à l'égard des veuves des camarades dont la situation mérite une plus grande considération de la part de l'Etat. »

On étudie ensuite certaines questions ou revendications particulières de camarades et on se sépare après avoir nommé Panterne, ou à son défaut Gallard, comme délégué à l'Assemblée générale de l'Union.

Le banquet traditionnel réunit ensuite tous les camarades et leurs femmes, sous la présidence de M. de la Villebiot, qui prononça au dessert une très cordiale allocution auquel répondit le camarade Cointepas. La réunion se termina par un petit concert improvisé, plein d'entrain et de gaieté.

Etat de la caisse :

En caisse : 1.023 francs.

Correspondance, Frais de réunion : 437 francs.

En caisse : 586 francs.

### Compte rendu de l'assemblée générale de la Section départementale de la Seine-Inférieure, le 29 mars 1936

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence du camarade CAGNARD, président de la Section.

Le président donne lecture du procès verbal de la précédente assemblée, le procès-verbal est adopté.

Le président salue le camarade AMBLARD qui vient d'arriver et qui représente le bureau de l'U.A.G.

AMBLARD remercie en disant le plaisir qu'il a toujours de venir assister à l'Assemblée de la Seine-Inférieure.

Le secrétaire donne lecture du rapport moral du président pour l'année 1935.

CAGNARD expose les difficultés nouvelles auxquelles doit faire face le Conseil d'administration du fait des diminutions importantes dans les cotisations des membres honoraires.

En présence de cette situation, le président et les membres du Comité d'administration ont renoncé à toute indemnité pour leurs déplacements.

Cependant l'activité déployée pour la défense des intérêts des Aveugles de Guerre n'a pas ralenti. La Section était représentée lorsqu'il a fallu protester pour obtenir le statut des grands invalides. Elle était présente aux manifestations contre les décrets-lois. Elle est représentée par le président au comité d'entente formé par toutes les Sociétés d'Anciens Combattants pour la défense de leurs droits.

Comme par le passé, la section est restée en relation étroite avec l'U.A.G. représentée aujourd'hui par le camarade AMBLARD que le président est heureux de saluer ainsi que Mme AMBLARD. Les vœux présentés les années passées seront renouvelés avec l'espoir qu'ils seront examinés.

Une commission avait été nommée à Paris pour étudier les moyens d'adopter les camarades sans pension. Cette commission après examen des dossiers de nos 24 camarades en a retenu trois auxquels elle versera un secours chaque année. Parmi ces trois camarades il s'en trouve un de la Seine-Inférieure.

Le président remercie l'U.A.G. mais regrette que la commission ait été peu indulgente pour les autres camarades et exprime la volonté de la section de poursuivre ses efforts pour les camarades délaissés qui sont dignes d'intérêt au moins autant que les aveugles civils de la guerre, lesquels sont pensionnés par le gouvernement.

Le vœu tendant à l'augmentation de l'allocation au décès pour la veuve a été mis à l'étude et réservé pour l'Assemblée générale de 1936.

Le président indique que tous ces vœux ont été défendus avec une conviction ardente par notre camarade ANGOT, vice-président de la section et notre délégué à l'Assemblée générale et il le remercie chaleureusement au nom de tous.

Le président remercie tous les membres du Conseil d'administration aveugles ou voyants pour leur collaboration et pour la confiance qu'ils lui témoignent; il remercie aussi le porte-drapeau et sa dévouée compagne qui sont de tous les déplacements.

Le président dit encore qu'il reçoit toujours le meilleur accueil auprès des pouvoirs publics, auprès de M. le Député-Maire comme auprès de M. le Préfet et il termine en demandant aux camarades d'être toujours assidus aux Assemblées générales afin d'encourager tous ceux qui agissent dans l'intérêt des aveugles de guerre.

L'assemblée tient à remercier par ses applaudissements le Président pour tout le dévouement dont il fait preuve et le rapport moral est adopté.

Le secrétaire donne lecture de plusieurs lettres : Une lettre du Préfet s'excusant de ne pouvoir assister au banquet; une circulaire ministérielle interdisant aux préfets d'assister aux réunions pendant la période électorale; une lettre de M. FOURÉ, commissaire aux comptes donnant sa démission pour raison de santé. Sa vue baisse de plus en plus et il ne peut plus marcher.

Le président regrette vivement tout en la comprenant la décision de M. FOURÉ qui a toujours été si dévoué à la section. Une lettre de remerciements et de regrets lui sera adressée au nom de la section. Pour remplacer M. FOURÉ, le président propose la nomination de M. BAVANT ce qui est adopté à l'unanimité.

Lecture est donnée d'une lettre de la Ligue des Commerçants Rouennais annonçant le prochain déménagement de ses services et leur

transfert 30, rue Damiette, et demandant si la section continuera à tenir ses réunions dans ses nouveaux locaux.

Réponse affirmative est faite après qu'il fut précisé que les conditions de location resteraient les mêmes.

Le trésorier donne lecture du rapport financier. Les recettes ont diminué sensiblement, mais grâce à une gestion prudente et au dévouement du président, la situation de la trésorerie reste assez bonne; elle se solde par un actif de 1.305 fr. 42.

Le président remercie le trésorier pour l'activité et le dévouement avec lequel il s'occupe de la comptabilité de la Société et aux applaudissements unanimes de l'assemblée, le rapport est adopté.

La parole est au camarade ANGOT, vice-président délégué à l'Assemblée générale de l'U.A.G. avec le camarade EISELÉ.

ANGOT indique que les vœux présentés par la Section ont été bien accueillis, mais que les solutions sont en général peu favorables.

Il déplore que sur 24 cas de camarades non pensionnés, la commission n'ait retenu que 3 cas. Il fait remarquer que la Section de la Seine-Inférieure avait demandé à l'U.A.G. non pas de subventionner ces camarades mais de les admettre dans l'U.A.G. à un titre quelconque à déterminer; ce qui donnerait plus de facilité à l'U.A.G. pour les défendre dans l'avenir. ANGOT demande que la promesse faite par l'U.A.G. soit tenue.

Le vœu demandant l'augmentation de l'allocation aux veuves a été retenu et satisfaction sera donnée dès que possible.

Les autres vœux sont toujours les mêmes mais ils sont trop nombreux.

Le camarade ANGOT estime qu'il vaudrait mieux en présenter peu et en poursuivre activement la réalisation.

Aux applaudissements de l'assistance, le président remercie ANGOT de son exposé et le félicite ainsi qu'EISELÉ, pour leur action à l'Assemblée générale de l'U.A.G.

Le secrétaire donne lecture des vœux à proposer à l'Assemblée générale de l'U.A.G.

1° Vœu demandant augmentation de l'allocation au décès accordée à la veuve de l'aveugle de guerre.

2<sup>o</sup> Vœu renouvelant celui présenté à l'assemblée générale de 1935, concernant l'aide à apporter aux 24 camarades non-pensionnés.

Au sujet du premier vœu, AMBLARD intervient pour dire que l'U. A. G. voudrait trouver le moyen de venir en aide aux veuves de façon plus substantielle, une allocation de 4.000 à 5.000 francs peut rendre service sur le moment, mais après ? Il faudrait pouvoir continuer l'effort en assurant une subvention annuelle. Comment ?

Question délicate, car la situation financière est difficile. GIROU parle d'une assurance, c'est une des solutions à l'étude à Paris. Cette solution si elle est réalisable nécessiterait un versement annuel soit à la Caisse des Dépôts et Consignations, soit à une Société privée et peut-être y aurait-il alors lieu de réduire un peu l'allocation au décès.

LOQUIN demande si les membres associés ne pourraient pas avoir droit aux allocations de maladie comme les aveugles civils puisqu'ils paient les mêmes cotisations. Après discussion, il est convenu que la question sera posée à l'Assemblée générale.

Revenant sur la question des aveugles non-pensionnés, AMBLARD dit la situation délicate dans laquelle se trouve l'U. A. G., il a vu lui-même les dossiers qui vraiment ne contiennent pas grand'chose. CAGNARD fait remarquer qu'il y en a si peu, que l'U. A. G. pourrait tout de même les prendre comme membres associés, puisque leurs cas ont été examinés et retenus par le Foyer du soldat aveugle.

AMBLARD donne ensuite quelques renseignements sur la maison des aveugles. La maison est pratiquement finie, il reste seulement quelques détails, l'inauguration se fera le 22 mai prochain. La maison de l'aveugle maintenant réalisée représente un fonds qui, du point de vue moral, aura une grosse influence. Le règlement de la maison sera discuté à la prochaine assemblée générale. AMBLARD se déclare pour sa part partisan de commencer modestement.

AMBLARD termine son intervention en saluant amicalement les camarades de la Seine-Inférieure et en disant le plaisir qu'il a toujours de venir à Rouen. Il félicite la Section de son action ordonnée et de son sens social et assure que la tâche serait plus facile s'il en était de même partout.

Les applaudissements de l'assistance accueillent la fin de cet exposé et le président remercie vivement AMBLARD au nom des membres de la Section.

Deux membres du Conseil d'administration CAGNARD et LEMARCHAND sont arrivés au terme de leur mandat, le président demande si des camarades posent leur candidature pour ces deux postes. Aucune candidature ne se déclarant, CAGNARD et LEMARCHAND sont réélus par acclamations.

Le président fait donner lecture d'une motion s'adressant aux camarades bénéficiant du statut des grands invalides. Le président rappelle le projet ébauché à la précédente assemblée générale. Ce projet tendait à ce que les camarades bénéficiaires du statut des grands invalides fissent un geste de solidarité envers nos trois camarades non-pensionnés en abandonnant à leur profit une petite part de leur allocation supplémentaire.

Le statut est maintenant voté et le moment est venu de réaliser le projet, un camarade désirent garder l'anonymat a déjà remis son obole.

Le président propose de faire un versement annuel de 200 francs et de faire ce versement en une seule fois de façon à faire une remise un peu massive aux camarades non pensionnés.

Une discussion à laquelle prennent part de nombreux camarades a lieu à ce sujet. Finalement le chiffre de 200 francs est adopté en principe, chaque camarade restant libre de fixer lui-même le montant de son versement.

Il est décidé en outre que le versement pourrait se faire en deux fois.

La décision prise sera communiquée aux camarades absents et il leur sera demandé de faire le même geste.

ANGOT est de nouveau délégué à l'Assemblée générale de l'U. A. G. puis l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Étaient présents :

Cagnard, président ; Angot, vice-président ; Eiselé, secrétaire ; Lemarchand, Prevel, Frère, Abraham, Dupont, membres du Conseil ; Varnier, trésorier voyant ; Boulanger, secrétaire voyant ; Tronel, secrétaire du président ; Viel, Houard, Petit (Adrien), Picot, Hedouin, Talleur, Fessard, Lucas, Féret, Girou, Motte, Feugray, Gille, Leroy (Albert), Verwort, Loquin, Simon, Bachelet, Buisson, Leblond, Gareau, Lesade, Dupuis.

Excusés avec pouvoir :

Numa, Chatonnier, Noël, Lecomte (Gaston), Toutain, Leroy (Marcel), Adam, Rost, Bellenger, Cressent, Bevrod, Godard.

Non excusés :

Mauconduit, Petit, Quesne, Bienvenu, Montfort, Vaxelaire.

### VŒUX

Les Aveugles de Guerre de la Seine-Inférieure réunis en Assemblée générale le 29 mars 1936, renouvellent leur vœu émis à l'Assemblée Générale de 1935 demandant que l'allocation accordée à la Veuve de l'Aveugle de Guerre soit portée, au décès de celui-ci, de 4.000 à 5.000 francs.

Les Aveugles de Guerre de la Seine-Inférieure réunis en Assemblée générale le 29 mars 1936 renouvellent le vœu de l'Assemblée générale de 1935 demandant que l'U.A.G. prenne en considération et vienne en aide au 24 aveugles de guerre non pensionnés, adoptés par l'Office des Mutilés, dans les mêmes conditions que les aveugles de guerre civils.

### Motion de la Seine-Inférieure

#### à tous les camarades pensionnés et bénéficiant du statut des Grands Invalides

Mes chers Camarades,

L'année dernière, à l'Assemblée générale de notre Section et au moment où nous doutions encore d'obtenir le statut des grands invalides, nous avons tous ensemble, c'est-à-dire tous ceux qui étaient présents à l'Assemblée générale, ébauché un projet, ce projet je le renouvelle aujourd'hui puisque nous sommes certains de toucher maintenant le statut des grands invalides.

Ce projet avait pour but de faire tous ensemble, c'est-à-dire au moins tous les camarades ayant obtenu le statut, un geste de solidarité envers nos trois camarades non pensionnés.

Nous savons exactement, à l'heure actuelle, sur quoi nous pouvons compter et je crois avec plusieurs d'entre nous, avec lesquels j'ai eu l'occasion d'en parler, que nous pouvons retirer quelques sous par jour

sur notre revenu pour aider ces trois camarades à vivre eux-mêmes un peu mieux.

Un de nos bons camarades, désirant l'anonymat, m'a envoyé spontanément son obole avant que nous ayons rien décidé.

Si, comme nous l'espérons, nous sommes, tous les membres ici présents, bénéficiaires du statut, d'accord sur le point principal de former entre nous ce pécule, je vous proposerai comme versement annuel à faire par chacun, la somme de deux cents francs, chiffre qui va être à discuter entre nous.

Je vous propose ensuite que la somme qui sera définitivement fixée soit versée en une seule fois, chaque année, afin que les camarades bénéficiaires puissent s'en servir plus utilement s'ils en ont grand besoin. Nous pourrions fixer une date, par exemple du 1<sup>er</sup> au 30 avril, pour les répartir au début de mai.

Nous pourrions, si vous le jugez bon, faire paraître au Bulletin de l'Union, la décision prise avec l'espoir, sans vouloir donner d'exemple, d'entraîner d'autres gestes semblables parmi nos camarades des autres régions, pour être profitables aux quelques Aveugles de Guerre qui étaient soutenus par le Foyer et dont les cas ont été ainsi vérifiés par cette œuvre.

### Réunion du comité d'administration de la Section départementale du Finistère, le 12 mars 1936

Sont présents : Le Cocq, Prigent, Kernéis, Sibiril, — MM. Kaigre, trésorier et Piton, commissaire aux comptes.

Après un échange de vues, l'Assemblée annuelle de la Départementale est fixée au jeudi 30 avril à 10 h. 30, à Landerneau.

Un délégué sera demandé au Bureau de l'U.A.G.

Sibiril fera le nécessaire pour l'obtention d'une salle à la mairie et de l'organisation du repas en commun.

Le Conseil charge son secrétaire de présenter ses félicitations à Desroches, pour sa nomination au grade d'Officier dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Le Secrétaire,  
SIBIRIL.

## AVIS DIVERS

Pour raison de santé notre camarade Molinier nous informe qu'il céderait le joli petit pied à terre qu'il possède à Franceville, pied à terre monté en maçonnerie, trois pièces, avec eau sur évier, électricité entièrement fini et meublé, 260 m. de terrain très bien situé en bordure de l'Avenue de la Mer, très larges facilités de paiement. — S'adresser au camarade Molinier, 39, rue des Anémones, à Lagny (Seine-et-M.).

♦♦♦

Mme Vve Terrien, femme de notre camarade décédé, habitant la campagne (très bon air), prendrait pensionnaires pendant la belle saison, soit grands enfants ou ménage. — S'adresser à Mme Vve Terrien, Marcilly-le-Hayer (Aube).

♦♦♦

Notre camarade Niant (Simon), nous informe qu'étant ancien propriétaire vigneron, il se met à la disposition des camarades pour leur faire envoyer des vins de la région de Bergerac-Bordeaux, vins ordinaires et supérieurs, aux meilleures conditions.

Se mettre directement en rapports avec M. Niant, 71, rue du Pont-Saint-Jean, Bergerac (Dordogne).

♦♦♦

A vendre : bon piano d'études, prix. 1.200 fr. (à débattre). — Accordéon chromatique, neuf, 48 basses, 37 touches, — Violon trois quart, — Bicyclette d'homme, neuve, pneus ballons, 6 vitesses.

S'adresser au camarade Fonchy, 12, route de Quinsac, Saint-Yrieix (Haute-Vienne).

♦♦♦

A vendre : montre sonnerie, fabrication suisse (sonnant heure, quart d'heure, minutes), état neuf, boîtier acier (valeur 2.000 fr., serait cédée au prix de 1.000 fr.). — Pour tous renseignements, s'adresser à M. Tihon, 1, rue Duban, Paris (16°).

♦♦♦

Notre camarade Robin (Charles), Le Monastier (Lozère), désirerait vendre auto-mouche Monet-Goyon, moteur Villiers, 3 CV, 3 vitesses, 2 places, pneu ballon 25/3. Machine état neuf, ayant roulé seulement 2.000 km., à céder moitié prix pour cause maladie.

S'adresser pour tous renseignements à M. Barrès, Café de la Poste, Marvejols (Lozère).

♦♦♦

Poste de T.S.F. Mixer. — Une réduction de 50 % est faite par la Maison Mixer, 78, rue de Wattignies, Paris, sur présentation de la carte de Membre de l'U.A.G. Téléphone : Diderot 15-10.

●

## Liste des Donateurs

M. Costedoat, Alger, 20 fr.; — Lycée de garçons de Toulon (Var), 250 fr.; — Mme Condamin, Nice, 6 fr.; — Mlle de Freycinet, Paris, 100 fr.; — M. Simon Zagdoun, Le Caire (Egypte), 184 fr.30; — Mme A. Cottin, Paris, 100 fr.; — M. Calberac, Castres (Tarn), 10 fr.; — M. Gerber, Metz, 30 fr.; — M. G. Suleaux, Lestocq-lez-Monsures (Oise), 100 fr.; — M. R. Helft, Paris, 100 fr.; — Sté Avignonnaise d'Electricité, 50 fr.; — Protection et bonne santé de notre famille, 300 fr. — Divers, 2.088 fr. 57.

●

## Dons avec affectation spéciale pour la Maison des Aveugles de Guerre

Notre camarade Reynès, 10 fr.; — Notre camarade Raffray, 10 francs.

### Tableau d'Honneur

IZAAC, Président honoraire.  
BOURGUIGNON, Secrétaire général honoraire.  
CONAN, Secrétaire général honoraire.  
FAVRET, Secrétaire général honoraire.



### Conseil d'Administration

*Président* : SCAPINI.

*Vice-Présidents* : LEVEAU, MULLER, NOIREAUX.

*Secrétaire général* : AMBLARD.

*Trésorier* : Gaston L'EVESQUE.

*Membres* : BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, BRUSSON, CABASSON, CÉRÉ-LABOURDETTE, CONAN, COURTEIX, DERUNDER, EVRAT, FAVRET, FAUVEL, GRILLET, GUILLAM, IZAAC, LAFFARGUE, LAGARDE, LAUTÉ, MALGAT, NICOLAI, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SATGÉ.



### Comité d'Action

M. le baron de Traversay, <i>Président</i> ;	M. Pierre Chérot;
Mlle Arbel, <i>Vice-Présidente honoraire</i> ;	Mme Chevalier;
Mme Contamin, <i>Vice-Présidente</i> ;	Mme Francis de Croisset;
M. le colonel de Traversay, <i>Vice-Président</i> ;	Mlle Jalaguier;
M. Oscar Bloch, <i>Secrétaire</i> ;	Mlle d'Herbemont;
M. Auterbe, Sous-Directeur à la Compagnie <i>L'Union</i> ;	Mme Henri;
Mme du Bos;	M. Iweins;
Mme Broquin;	Mme Kalt;
M. Marcel Bloch;	Mme L'Evesque;
M. de Chaumont-Quitry;	Mme Lévy-Weis;
M. Chepfer;	M. Mayer;
	Mme Meyer;
	Mme Mus;
	M. Pascal.

